

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 17, 2024

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:54 p.m. [ET] to study Bill C-49, An Act to amend the Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other acts.

Senator Paul J. Massicotte (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Paul J. Massicotte, I'm a senator from Quebec and chair of this committee.

This is a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Before we begin, I would like to ask all senators and other participants attending in person to consult the cards on the tables for information on the guidelines for preventing audio feedback incidents.

Keep your earpiece away from all other microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker affixed to the table for this purpose.

Thank you all for your cooperation.

I would like to ask my committee colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

Senator Prosper: P. J. Prosper, Nova Scotia, Mi'kmaq territory.

Senator White: Judy White, Ktaqmkuk aq Lapato'lk, better known as Newfoundland and Labrador.

Senator Petten: Iris Petten, Newfoundland and Labrador.

Senator Francis: Brian Francis, Epekwitk, Prince Edward Island.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 54 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Paul J. Massicotte (président) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m'appelle Paul J. Massicotte, je suis un sénateur du Québec et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Avant de commencer, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants qui sont ici en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son.

Veuillez tenir votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

Merci à tous de votre coopération.

Je vais demander à mes collègues du comité de se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : P. J. Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kmaq.

La sénatrice White : Judy White, de Ktaqmkuk aq Lapato'lk, mieux connue sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Petten : Iris Petten, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Francis : Brian Francis, d'Epekwitk, l'Île-du-Prince-Édouard.

Senator D. M. Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Galvez: Rosa Galvez, Quebec.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Manitoba.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

[*Translation*]

The Chair: Welcome colleagues and everyone viewing our proceedings across the country.

Today, the committee continues its examination of Bill C-49, An Act to amend the Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Act and the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act and to make consequential amendments to other acts.

With us today are Jessica Ginsburg, barrister and solicitor, and Patrick Butler, senior energy and mines advisor, from the Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn, and Sidney Peters, chief and co-chair of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaw Chiefs.

Welcome, and thank you for accepting our invitation. You have 10 minutes for your opening remarks.

Ms. Ginsburg, you may begin, followed by Chief Sidney Peters.

[*English*]

Jessica Ginsburg, Barrister and Solicitor, Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn: With the committee's permission, I would like to offer Chief Peters the opportunity to precede my remarks.

The Chair: Sure.

Sidney Peters, Chief and Co-chair, Assembly of Nova Scotia Mi'kmaw Chiefs: *Kwe'!* Good evening, members of the Senate and guests. I am Chief Sidney Peters, Chief of Glooscap First Nation as well as the Co-Chair of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaw Chiefs. I am pleased to be here today and appearing in front of you to provide our statements.

As you mentioned, I am joined by my two technicians, Jennifer as well as Patrick, who will help out with any of the real technical questions. As you know, being a leader, sometimes we don't know all the details of stuff, and they are here to answer any of the real specific questions.

Le sénateur D. M. Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues, ainsi qu'à tous les téléspectateurs de partout au pays qui regardent nos délibérations.

Aujourd'hui, le comité poursuit son examen du projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Nous accueillons aujourd'hui Jessica Ginsburg, avocate, et Patrick Butler, conseiller principal en énergie et en mines, de Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn, de même que Sidney Peters, chef et coprésident de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Dix minutes sont réservées pour vos allocutions d'ouverture.

La parole est à vous, madame Ginsburg. Vous serez suivie du chef Sidney Peters.

[*Traduction*]

Jessica Ginsburg, avocate, Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn : Avec la permission du comité, j'aimerais donner au chef Peters la possibilité de prendre la parole avant moi.

Le président : Bien sûr.

Sidney Peters, chef et coprésident, Assemblée des chefs mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse : *Kwe'!* Bonsoir, membres du Sénat et invités. Je suis le chef Sidney Peters, chef de la Première Nation de Glooscap et coprésident de l'Assemblée des chefs mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse. Je suis heureux d'être présent aujourd'hui et de comparaître devant vous pour vous adresser nos déclarations.

Comme vous l'avez mentionné, je suis accompagné de mes deux techniciens, Jennifer et Patrick, qui répondront à vos questions d'ordre technique. Comme vous le savez, en tant que dirigeants, nous ne connaissons pas toujours tous les détails, et ils sont là pour répondre à toutes les questions vraiment précises.

I wanted to note that, of course, in 2010, we established a working relationship with the provincial and federal governments through our Terms of Reference for a Mi'kmaq-Nova Scotia-Canada Consultation Process which was developed and subsequently implemented through the Made-in-Nova Scotia process under the direction of the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs. Presently, Membertou First Nation is the only Mi'kmaq community in Nova Scotia that is not part of our assembly.

Under our consultation process, KMK has coordinated, facilitated and participated in consultations with the federal and provincial governments on hundreds of projects and initiatives that may impact our rights, including fishing rights, as protected under section 35 of the 1982 Constitution Act. We are here before you today because the activities to be authorized under Bill C-49 have the potential to adversely impact our section 35 rights.

The provincial and federal governments have had ample opportunity to raise Bill C-49 in discussions with the Mi'kmaq but have failed to do so. In light of the lack of consultation by the Crown, as well as the lengthy and highly technical nature of this bill, we appreciate being given the opportunity to raise our concerns with you today.

The first item that I want to raise with you today is the duty to consult. The Crown has a duty to consult on decisions about our resources when such decisions may have potentially serious impacts on our Aboriginal rights and title. Bill C-49 is structured as a long series of strategic planning decisions, culminating in authorization to carry out work on offshore renewable energy projects. The bill provides no consultation, or inadequate consultation, during the regulations, directives, principles, offshore renewable energy recommendations, calls for bids, submerged land licence and authorizations.

We would like to see the following changes made: The consultation process should cover off all the key decision points within the strategic planning process, and the bill should be structured to support the fulfillment of these consultation obligations prior to final decisions being made. The planning process begins with regulations, then proceeds through directives, principles, offshore renewable energy recommendations, calls for bids and submerged land licences, culminating in any authorizations that are not otherwise consulted upon through the Impact Assessment Act process.

Je voulais souligner que, bien sûr, en 2010, nous avons établi une relation de travail avec les gouvernements provincial et fédéral par l'intermédiaire de notre Cadre de référence relatif au processus de consultation entre les Mi'kmaqs, la Nouvelle-Écosse et le Canada, qui a été élaboré et mis en œuvre par la suite dans le cadre du processus néo-écossais, ou le Made-in-Nova Scotia Process, sous la direction de l'Assemblée des chefs mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse. À l'heure actuelle, la Première Nation de Membertou est la seule communauté mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse qui ne fait pas partie de notre assemblée.

Dans le cadre de notre processus de consultation, KMK a coordonné et facilité des consultations auxquelles ses représentants ont participé avec les gouvernements fédéral et provinciaux sur des centaines de projets et d'initiatives qui pourraient avoir une incidence sur nos droits, notamment les droits de pêche, protégés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Nous comparaissions devant vous aujourd'hui parce que les activités qui seront autorisées sous le régime du projet de loi C-49 pourraient avoir des répercussions négatives sur nos droits prévus à l'article 35.

Les gouvernements provincial et fédéral ont eu amplement l'occasion de discuter du projet de loi C-49 avec les Mi'kmaqs, mais ils ne l'ont pas fait. Compte tenu du défaut de la Couronne de tenir des consultations et de la nature longue et très technique de ce projet de loi, nous sommes heureux d'avoir la possibilité de soulever nos préoccupations auprès de vous aujourd'hui.

Le premier élément que je veux aborder avec vous aujourd'hui est l'obligation de tenir des consultations. La Couronne a cette obligation en ce qui a trait aux décisions concernant nos ressources lorsque celles-ci peuvent avoir des répercussions potentiellement graves sur nos droits et nos titres ancestraux. Le projet de loi C-49 est structuré comme une longue série de décisions de planification stratégique, dont le point culminant est l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cadre de projets d'énergie renouvelable extracôtiers. Le projet de loi ne prévoit aucune consultation, ou des consultations inadéquates, relativement à la réglementation, aux directives, aux principes, aux recommandations sur les énergies renouvelables extracôtiers, aux appels d'offres, aux permis visant des terres submergées et aux autorisations.

Nous voudrions que les changements suivants soient apportés : le processus de consultation devrait couvrir tous les principaux points de décision du processus de planification stratégique, et le projet de loi devrait être structuré de manière à favoriser le respect de ces obligations de consultation avant que les décisions finales ne soient prises. Le processus de planification commence par la réglementation, puis se poursuit avec les directives, les principes, les recommandations sur l'énergie renouvelable extracôtier, les appels d'offres et les permis visant des terres submergées, ce qui aboutit à des autorisations qui n'ont pas autrement fait l'objet de consultations dans le cadre du processus prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact.

The bill also needs to address regulator-led environmental assessments, regional assessments and strategic assessments. We feel that there should be clear triggers and factors guiding the exercise of regulator discretion and process requirements, including consultation at appropriate junctures.

Closely related to the theme of duty to consult is what information the regulator is permitted to share in fulfilling its duty. Clause 122 of the bill speaks to disclosure of information, as does clause 19. We want to see an exception be added to clause 122 or clause 19 providing that, as with other levels of government, Indigenous governments are entitled to access information for the purpose of section 35 consultations without first requiring consent from the party who provided it. If documentation that informs impacts to our section 35 rights is deemed by a proponent to contain confidential information, the appropriate response is to negotiate a confidentiality agreement with the Indigenous group being consulted, not to limit the disclosure of key information.

We are aware that the totality of the potential impacts of offshore renewable energy on fishing rights is not yet known. These are new and emerging technologies, and their impacts on ocean species are still being studied worldwide. The impacts could range from safety and navigation concerns to areas becoming inaccessible or off-limits to our harvesters, as well as the displacement of ocean species or changes to water conditions, for example.

Given these uncertainties and given the core importance of subsistence, our livelihood and commercial fishing, it is particularly disappointing that there were no conversations to discuss this prior to the introduction of the bill. We have heard loud and clear that the participation of our Mi'kmaw communities in Nova Scotia is essential for the long-term success of the offshore renewable energy sector. Our involvement is integral to addressing historic issues, managing current resource challenges and developing co-management structures.

Canada's history of development has frequently led to significant economic disparities for our communities, infringed upon our rights and created power imbalances and social tensions within regions. These challenges persist in the fisheries sector, and I don't have to overstate the ongoing tensions that exist between Mi'kmaw and non-Indigenous fishers, as well as with the Department of Fisheries and Oceans Canada. Assessing, addressing, accommodating and compensating us for the impacts to our rights-based fisheries requires a multi-pronged approach.

Le projet de loi doit également tenir compte des évaluations environnementales, des évaluations régionales et des évaluations stratégiques menées par la régie. Nous croyons qu'il devrait y avoir des déclencheurs et des facteurs clairs qui guident l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la régie et les exigences du processus, y compris la tenue de consultations aux moments appropriés.

Le thème de l'obligation de tenir des consultations est étroitement lié à l'information que la régie est autorisée à communiquer pour s'acquitter de son obligation. L'article 122 du projet de loi traite de la communication de renseignements, tout comme l'article 19. Nous voulons qu'une exception soit ajoutée à l'un de ces articles pour que, comme dans le cas des autres ordres de gouvernement, les gouvernements autochtones aient le droit d'accéder à l'information aux fins de consultations en vertu de l'article 35 sans avoir d'abord besoin du consentement de la partie qui l'a fournie. Si un promoteur juge que les documents qui font état de répercussions sur nos droits prévus à l'article 35 contiennent des renseignements confidentiels, l'intervention appropriée consiste à négocier une entente de confidentialité avec le groupe autochtone consulté, et non à limiter la divulgation de renseignements clés.

Nous sommes conscients du fait qu'on ne connaît pas encore toutes les répercussions potentielles de l'énergie renouvelable extracôtière sur les droits de pêche. Ce sont des technologies nouvelles et émergentes, et leur incidence sur les espèces océaniques sont encore à l'étude dans le monde entier. Les répercussions pourraient aller de problèmes liés à la sécurité et à la navigation à des zones qui deviennent inaccessibles ou interdites à nos pêcheurs, en passant par le déplacement d'espèces océaniques ou des changements touchant les conditions de l'eau, par exemple.

Compte tenu de ces incertitudes et de l'importance fondamentale de la subsistance, de notre gagne-pain et de la pêche commerciale, il est particulièrement décevant qu'il n'y ait eu aucune discussion à ce sujet avant le dépôt du projet de loi. Nous avons entendu dire haut et fort que la participation des communautés mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse est essentielle au succès à long terme du secteur de l'énergie renouvelable extracôtière. Notre participation fait partie intégrante de la résolution des problèmes historiques, de la gestion des défis actuels en matière de ressources et de l'élaboration de structures de cogestion.

Dans le passé, le développement du Canada a souvent entraîné d'importantes disparités économiques pour nos communautés, empiété sur nos droits et créé des déséquilibres de pouvoir et des tensions sociales dans les régions. Ces difficultés persistent dans le secteur des pêches, et je n'ai pas besoin de souligner les tensions continues qui existent entre les pêcheurs mi'kmaqs et non autochtones, ainsi qu'avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada. Pour évaluer et atténuer les répercussions sur nos droits de pêche, en tenir compte et nous indemniser à cet

Part of this approach must include the Crown fulfilling its duty to consult, beginning with the earliest decision points in the strategic planning process before decisions are made.

One of the principles set out in the bill speaks to giving importance to the consideration of effects on fishing activities during the submerged land licence issuance process. While we support the sentiment behind this principle, especially considering potential significant economic reconciliation opportunities for our communities through offshore wind development, we continue to expect Canada to uphold its constitutional duty to consult under the Mi'kmaw-Nova Scotia-Canada Terms of Reference. Legislation such as this is integral to both the protection of our rights and resources and to the advancement of our economic participation as First Nation communities.

There is a need to ensure the bill's compensation scheme addresses all types of losses, not just those occasioned by damages from debris or negative substances. These losses could include displacement of fishers or displacement of fish from traditional fishing grounds, as well as losses resulting from the use of new technologies, as these consequences are still unforeseen.

Before I turn the microphone over to Jessica Ginsburg from KMK, I want to thank the members of the Senate for the invitation to appear here today. It is important to the communities we represent that we have an opportunity to bring forth their concerns and know that the Mi'kmaq of Nova Scotia are represented in these discussions. Thank you. *Wela'lioq.*

Ms. Ginsburg: Hello. My name is Jessica Ginsburg, and I am barrister and solicitor with Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn. I appear before you today not to voice opposition to Bill C-49 but to advocate for a bill that respects the Mi'kmaq's constitutionally protected rights and that strikes the right between promoting development opportunities and promoting our fishing communities. As noted by Chief Peters, this is a lengthy and highly technical bill, as you all know, and it was important for us to complete our review in order to understand its impacts and consequences.

We appreciate having the opportunity to come speak with you today. Unfortunately, it does not appear that we will be afforded the same opportunity at the provincial level. As we speak, the Province of Nova Scotia is rushing through its mirror legislation under Bill 471, the Advancing Nova Scotia Opportunities Act. Bill 471 passed second reading on September 12, only two days

égard, il faut adopter une approche à plusieurs volets. Dans le cadre de cette approche, la Couronne doit notamment s'acquitter de son obligation de tenir des consultations, en commençant par les premiers points de décision du processus de planification stratégique, avant que les décisions ne soient prises.

L'un des principes énoncés dans le projet de loi porte sur le fait d'accorder de l'importance à la prise en compte des effets sur les activités de pêche pendant le processus de délivrance des permis visant des terres submergées. Nous appuyons le sentiment qui sous-tend ce principe, surtout compte tenu des possibilités de réconciliation économique importantes pour nos communautés grâce à l'exploitation des éoliennes au large des côtes, mais nous continuons de nous attendre à ce que le Canada respecte son obligation constitutionnelle de tenir des consultations au titre du Cadre de référence relatif au processus de consultation entre les Mi'kmaqs, la Nouvelle-Écosse et le Canada. Un projet de loi comme celui-ci fait partie intégrante de la protection de nos droits et de nos ressources et de la promotion de notre participation économique en tant que communautés des Premières Nations.

Il faut veiller à ce que le régime d'indemnisation qu'il prévoit tienne compte de tous les types de pertes, et pas seulement de celles causées par des débris ou des substances néfastes. Ces pertes pourraient comprendre le déplacement de pêcheurs ou de poissons hors des lieux de pêche traditionnels ou découler de l'utilisation de nouvelles technologies, car ces conséquences sont toujours imprévisibles.

Avant de céder la parole à Jessica Ginsburg de KMK, je tiens à remercier les sénateurs de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. Il est important pour les communautés que nous représentons d'avoir la possibilité de faire connaître leurs préoccupations et de savoir que les Mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse sont représentés dans le cadre de ces discussions. Merci. *Wela'lioq.*

Mme Ginsburg : Bonjour. Je m'appelle Jessica Ginsburg, et je suis avocate à Kwilmu'kw Maw-Klusuaqn. Je comparais devant vous aujourd'hui non pas pour m'opposer au projet de loi C-49, mais pour militer en faveur d'un projet de loi qui respecte les droits constitutionnels des Mi'kmaqs et qui établit un juste équilibre entre la promotion des possibilités de développement et la promotion de nos communautés de pêcheurs. Comme l'a souligné le chef Peters, il s'agit d'un projet de loi long et très technique, comme vous le savez tous, et il était important pour nous d'effectuer notre examen afin de comprendre ses répercussions et ses conséquences.

Nous sommes heureux d'avoir la possibilité de discuter avec vous aujourd'hui. Malheureusement, il ne semble pas que l'on nous donnera la même possibilité à l'échelon provincial. En ce moment même, la Nouvelle-Écosse fait adopter à toute vapeur son projet de loi parallèle, le projet de loi 471, Advancing Nova Scotia Opportunities Act, ou loi visant à favoriser les possibilités

after it was introduced, and, unfortunately, the only day allocated for the Law Amendments Committee to receive submissions was yesterday, which conflicted with our trip here to speak with you today.

I will pick up where Chief Peters left off, with regional assessments. KMK has been heavily involved with the regional assessments of offshore wind in Nova Scotia and Newfoundland since they were launched in April of 2022. This bill does not accord weight to these regional assessments or account for the recommendations within its planning process. This omission undermines and undervalues all the time and resources that we have dedicated towards the regional assessments, and it suggests that a compartmentalized approach is being followed by the various federal and provincial government departments working on offshore wind.

We are seeking an amendment that would only allow calls for bids to be made and submerged land licences to be issued in areas that have been recommended for development within the regional assessments. Currently, under the Impact Assessment Act and its regulations, government may exempt offshore wind developments from project-specific impact assessments following a regional assessment. Without accordin regional assessments appropriate weight within this bill, it is possible that these assessments could be used as a vehicle for circumventing project-specific assessments rather than as a vehicle for making better-informed, tiered decisions about offshore wind.

Next, I'll speak to participant funding. This bill would add proposed section 142.022, which provides that:

The Regulator may establish a participant funding program to facilitate the participation of the public and any Indigenous peoples of Canada in consultations concerning any matter respecting the offshore area.

By contrast, under the Impact Assessment Act, the agency “must” establish a participant funding program for impact assessments, regional assessments and strategic assessments. There are other examples of mandatory participant funding programs, such as in the Canadian Energy Regulator Act. What's more, courts are increasingly considering whether participant funding has been made available as a factor in assessing the robustness of the Crown's consultation process.

Accordingly, we recommend that the participant funding program in this bill be made mandatory. This is particularly important in this context for three reasons: First, the

en Nouvelle-Écosse. Ce projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture le 12 septembre, deux jours seulement après sa présentation, et, malheureusement, la seule journée allouée au comité responsable de la modification des lois pour la réception de mémoires était hier, ce qui entraînait en conflit avec le voyage que nous avons effectué ici pour discuter avec vous aujourd’hui.

Je vais reprendre là où le chef Peters s'est arrêté, avec les évaluations régionales. KMK a participé activement aux évaluations régionales des éoliennes extracôtières en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve depuis leur lancement en avril 2022. Le projet de loi n'accorde pas de poids à ces évaluations régionales et ne tient pas compte des recommandations dans son processus de planification. Cette omission mine et sous-estime tout le temps et toutes les ressources que nous avons consacrés aux évaluations régionales, et elle donne à penser que les divers ministères fédéraux et provinciaux qui travaillent sur les éoliennes extracôtières adoptent une approche compartimentée.

Nous demandons un amendement qui permettrait que l'on lance des appels d'offres et octroie des permis visant des terres submergées uniquement dans les zones qui ont été recommandées aux fins de développement dans le cadre des évaluations régionales. À l'heure actuelle, sous le régime de la Loi sur l'évaluation d'impact et de son règlement d'application, le gouvernement peut dispenser les projets éoliens extracôtières des évaluations d'impact propres au projet à la suite d'une évaluation régionale. Si l'on n'accorde pas dans le projet de loi un poids approprié aux évaluations régionales, il est possible que ces évaluations puissent être utilisées comme moyen de contourner les évaluations propres au projet plutôt que comme moyen de prendre des décisions plus éclairées et graduées au sujet des éoliennes extracôtières.

Ensuite, je vais aborder l'aide financière aux participants. Le projet de loi ajouterait l'article 142.022 proposé, qui prévoit que :

[I]a Régie peut établir un programme d'aide financière pour faciliter la participation du public et des peuples autochtones du Canada aux consultations relatives à toute question concernant la zone extracôtière.

En revanche, sous le régime de la Loi sur l'évaluation d'impact, l'agence « est tenue » d'établir un programme d'aide financière aux participants aux évaluations d'impact et aux évaluations régionales et stratégiques. Il y a d'autres exemples de programmes obligatoires d'aide financière aux participants, comme celui prévu dans la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie. De plus, les tribunaux tiennent de plus en plus compte du fait qu'on a offert ou non une aide financière aux participants comme facteur dans l'évaluation de la solidité du processus de consultation de la Couronne.

En conséquence, nous recommandons que le programme d'aide financière aux participants prévu dans ce projet de loi devienne obligatoire. C'est particulièrement important dans ce

development of offshore renewable energy is a lengthy, novel and highly technical process which will require communities to have access to significant resources and expertise in order to participate on a level playing field. Second, the section 35 Indigenous consultations should begin well before the impact assessment phase. Third, there could be regulator-led environmental assessments, regional assessments and strategic assessments that do not fall under the Impact Assessment Act.

The final theme I'd like to discuss is the principle pertaining to service contracts under proposed section 98.7. This section sets out three new principles, two of which pertain to the supply of goods and services. The first principle speaks to the ability of "Canadian corporations and individuals" to compete for contracts to supply goods and services in support of the offshore renewable energy industry. The second principle highlights the importance of developing measures to increase the participation of under-represented groups in the supply of goods and services.

This is a major area of interest and potential economic benefit for Indigenous peoples, and yet, despite the emphasis on participation by under-represented groups, limiting the language to "Canadian corporations and individuals" is not inclusive of the different types of Indigenous entities which might have an interest in bidding on this kind of work.

Accordingly, we are recommending the language of this provision be made more inclusive by adding the term "Indigenous organization" to the text of 98.7(a) and adding definitions for "Indigenous organization" and "Indigenous governing body."

This has been done in other bills and acts. For example, Bill S-273 was amended to include these terms within the definition of "person," in the context of agreements pertaining to the design, construction or operation of the Chignecto Isthmus Dykeland System. These terms also appear in legislation such as in the Department of Indigenous Services Act.

I'll stop my remarks here. I thank the committee for allowing us to come address you today.

The Chair: Thank you very much, Ms. Ginsburg.

We have a lot of questions for you. Obviously, we have a lot of enthusiasm for the subject matter. It is quite complicated, and we appreciate your perspective very much.

contexte pour trois raisons : premièrement, le développement de l'énergie renouvelable extracôtière est un processus qui est long, nouveau et très technique et qui exigera que les communautés aient accès à des ressources et à une expertise importantes afin qu'elles puissent participer sur un pied d'égalité. Deuxièmement, les consultations autochtones en vertu de l'article 35 devraient commencer bien avant l'étape de l'évaluation d'impact. Troisièmement, la régie pourrait mener des évaluations environnementales, des évaluations régionales et des évaluations stratégiques qui ne sont pas visées par la Loi sur l'évaluation d'impact.

Le dernier thème que j'aimerais aborder est le principe relatif aux contrats de service au titre de l'article 98.7 proposé. Cette section énonce trois nouveaux principes, dont deux se rapportent à la fourniture de biens et de services. Le premier principe concerne la capacité de « toute société canadienne ou tout individu » d'essayer, dans des conditions de libre concurrence, d'obtenir des contrats de fourniture de biens et de services à l'appui de l'industrie de l'énergie renouvelable extracôtière. Le deuxième principe souligne qu'il est important de veiller à l'élaboration de mesures pour augmenter la participation des groupes sous-représentés à la fourniture de biens et de services.

Il s'agit d'un domaine d'intérêt majeur et d'un avantage économique potentiel pour les peuples autochtones, et, pourtant, malgré l'accent qu'il met sur la participation des groupes sous-représentés, le libellé limité à « toute société canadienne ou tout individu » n'inclut pas les divers types d'entités autochtones qui pourraient souhaiter soumissionner pour ce type de travaux.

Par conséquent, nous recommandons que le libellé de cette disposition soit rendu plus inclusif par l'ajout du terme « organisation autochtone » au texte de l'alinéa 98.7a) et par l'ajout de définitions pour les termes « organisation autochtone » et « corps dirigeant autochtone ».

On l'a fait dans le cas d'autres projets de loi et lois. Par exemple, le projet de loi S-273 a été modifié de manière à inclure ces termes dans la définition de « personne », dans le contexte des ententes relatives à la conception, à la construction ou à l'exploitation du réseau de digues de l'isthme de Chignecto. Ces termes figurent également dans des lois comme la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones.

Je vais m'arrêter là. Je remercie le comité de nous avoir permis de venir nous adresser à vous aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, madame Ginsburg.

Nous avons beaucoup de questions à vous poser. Manifestement, le sujet suscite beaucoup d'enthousiasme. Il est très complexe, et nous sommes vraiment sensibles à votre point de vue.

Senator White: Thank you to the panel, and *wela'lin*, Chief Peters. It is always good to have a chief and elder amongst us. I'm honoured to have you here with us today. As you all indicated, there is certainly a lot of interest from the Province of Nova Scotia, as well as the Province of Newfoundland and Labrador and some Mi'kmaw communities as well.

Given the concerns about the consultation process, which you have adequately outlined, do you think that there is a way forward where this bill could pass in its current form with a pathway to ongoing, meaningful consultations at a later stage? Is that something that you think is possible? If so, what would it look like? If not, well, that's fine too.

Mr. Peters: Thank you very much for that question.

The question I would ask back is: If the legislation has gone through as it is, how does that impact regulations, and how does consultation impact the bill? The way I have always understood it is you have your legislation, and you have your regulations after that. But if it is passed, then how do we actually consult after the fact? That is what I don't understand.

It is unfortunate, to be honest with you. It is frustrating for us. It is frustrating for the Mi'kmaw people to think that we spent a lot of time under the Made-in-Nova Scotia Process, meeting with the province and meeting with the federal government. How this went through, from what I understand, is there were letters that talked about engagement, but engagement is not consultation. How it went to this level, I don't know. I am kind of frustrated as to how it got this far without us knowing, as a nation in Nova Scotia, without really truly understanding.

We truly understand how important economic development is for our communities, but we also need to have the opportunity to consult on this. It is not all about economic development. This is where, I think, things have gone astray.

I would like for my nation, or from the assembly level, to ask for that opportunity to consult. That's all we're asking. We're not asking to delay it or whatever. All we're asking for is the opportunity to be consulted on and given that opportunity. That's all we're here for.

Senator White: Thank you.

Minister Wilkinson did provide a long list of Indigenous communities and organizations that he said were contacted. Obviously, there were some gaps in that you have a whole province — basically 12 communities — saying that they weren't. On a go-forward basis, not so much for this legislation

La sénatrice White : Je remercie les témoins, et *Wela'lin*, chef Peters. Il est toujours bon d'avoir un chef et un aîné parmi nous. Je suis honorée que vous soyez des nôtres aujourd'hui. Comme vous l'avez tous mentionné, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et certaines communautés mi'kmaqs manifestent certainement beaucoup d'intérêt.

Compte tenu des préoccupations au sujet du processus de consultation, que vous avez adéquatement décrites, croyez-vous qu'il y a une façon de faire en sorte que le projet de loi puisse être adopté sous sa forme actuelle et que des consultations significatives et continues puissent avoir lieu à une étape ultérieure? Pensez-vous que ce soit possible? Dans l'affirmative, à quoi le processus ressemblerait-il? Sinon, c'est bien aussi.

M. Peters : Merci beaucoup de poser cette question.

Celle que je poserais en retour est la suivante : si le projet de loi a été adopté tel quel, quelles sont les répercussions sur la réglementation, et quelle incidence les consultations ont-elles sur le projet de loi? D'après ce que j'ai toujours compris, on adopte une loi, et on prend le règlement par la suite. Mais, si le projet de loi est adopté, comment pourrons-nous tenir des consultations après coup? Voilà ce que je ne comprends pas.

C'est malheureux, pour être honnête avec vous. C'est frustrant pour nous. Les Mi'kmaqs éprouvent de la frustration à l'idée d'avoir consacré beaucoup de temps au processus néo-écossais et d'en avoir passé beaucoup à rencontrer des représentants de la province et du gouvernement fédéral. La façon dont cela s'est passé... d'après ce que je crois savoir, il y a eu des lettres dans lesquelles il était question de collaboration, mais la collaboration n'est pas de la consultation. Je ne sais pas comment on en est arrivé à ce stade. Je suis un peu frustré de constater qu'on ait pu se rendre aussi loin sans que nous le sachions, en tant que nation de la Nouvelle-Écosse... sans vraiment comprendre.

Nous comprenons véritablement l'importance du développement économique pour nos communautés, mais nous devons aussi avoir la possibilité d'être consultés à ce sujet. Il ne s'agit pas uniquement de développement économique. À mon avis, c'est là que les choses sont parties à la dérive.

Je voudrais que ma nation, ou à l'échelon de l'assemblée... demander cette possibilité d'être consultés. C'est tout ce que nous demandons. Nous ne demandons pas de retarder le processus ou quoi que ce soit. Tout ce que nous demandons, c'est d'avoir la possibilité d'être consultés. C'est la seule raison pour laquelle nous sommes là.

La sénatrice White : Merci.

Le ministre Wilkinson a fourni une longue liste de communautés et d'organisations autochtones avec lesquelles on a communiqué, selon lui. Manifestement, il y a eu des lacunes, du fait que toute une province — en fait, 12 collectivités — affirme que ce n'est pas le cas. Comment pouvons-nous rendre la

but forward thinking, how can we make the government's strategy more effective? Obviously, what you're saying here is that it didn't work.

Mr. Peters: In the chief's office, we're getting letters almost on a daily basis in regard to consultation. We get letters: "We want to consult on putting a culvert in a driveway," or whatever it is. Leadership looks at it. We do have our office — the KMK office, the assembly office — that tries to look at these, and we have gotten hundreds and hundreds of files that they are working on.

The thing that really worries me or bothers me is a play on words. Is it engagement? Is it consultation? What is it? True engagement or creating that relationship is we should be saying, "Yes, we really want to consult with you." There is the duty to consult, and that's all we asked. We're getting a lot of letters coming out, saying, "We'd like to engage with you." What does that really mean, "engagement"? Is it really consultation, or are we just going to have a discussion and bring everybody together?

With a bill like this and how important it really, truly is, I think we should have had that opportunity.

Senator Petten: Thank you so much for being with us this evening. It is nice to see all three of you again, Chief Peters, Ms. Ginsburg and Mr. Butler. I was so thankful that I was able to speak with you when I was in Halifax in August, and I want to thank you for your submission and comments here tonight.

In August, one of the things that we discussed was around the economic opportunities — which you just mentioned — that this bill will provide, and I am wondering if you could share some thoughts about how the Mi'kmaw have been involved in that process so far and whether there may be interest in being involved in offshore wind projects in the future.

Mr. Peters: As you know, each community works independently, and there are organizations or companies that approach them and talk about opportunities and whatever it is. It might be close to their community or whatever. They don't necessarily always share that information or what companies they are working with.

We, as the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaw Chiefs, allow our communities the opportunity to do that, because a lot of the communities are really finding it difficult, and they need those opportunities to work with various companies. Do they always let everybody know? Not really. If it is a great opportunity and

stratégie du gouvernement plus efficace dans l'avenir, pas tant pour ce projet de loi que pour l'avenir? De toute évidence, ce que vous dites, c'est que cela n'a pas fonctionné.

M. Peters : Au bureau du chef, nous recevons presque chaque jour des lettres concernant des consultations. Nous en recevons qui disent : « Nous voulons tenir des consultations sur l'installation d'un ponceau dans une entrée de cour », ou je ne sais quoi. Les dirigeants examinent la lettre. Nous avons notre bureau — celui de KMK, celui de l'assemblée — qui essaie d'examiner ces lettres, et nous avons reçu des centaines et des centaines de dossiers sur lesquels on travaille.

Ce qui m'inquiète ou me dérange réellement, c'est qu'on joue avec les mots. S'agit-il de collaboration? S'agit-il de consultations? De quoi s'agit-il? La véritable collaboration ou la création de cette relation... c'est qu'il faudrait qu'on nous dise : « Oui, nous voulons vraiment vous consulter. » Il y a l'obligation de tenir des consultations, et c'est tout ce que nous avons demandé. Nous recevons beaucoup de lettres envoyées pour nous dire : « Nous aimerions collaborer avec vous. » Que signifie vraiment le mot « collaboration »? S'agit-il réellement de consultations, ou bien allons-nous simplement avoir une discussion et réunir tout le monde?

Dans le cas d'un projet de loi comme celui-ci et compte tenu de sa réelle, véritable importance, je pense que nous aurions dû avoir cette possibilité.

La sénatrice Petten : Je vous remercie infiniment d'être des nôtres ce soir. Je me réjouis de vous revoir tous les trois, chef Peters, madame Ginsburg et monsieur Butler. J'ai été tellement heureuse d'avoir pu m'entretenir avec vous lorsque je suis allée à Halifax, en août, et je tiens à vous remercier pour votre mémoire et les commentaires que vous avez formulés ce soir.

En août, l'une des choses dont nous avons discuté concernait les possibilités économiques — que vous venez de mentionner — qu'offrira le projet de loi, et je me demande si vous pourriez nous faire part de vos réflexions sur la participation des Mi'kmaqs à ce processus jusqu'à maintenant et s'ils pourraient souhaiter participer à des projets éoliens extracôtiers dans l'avenir.

M. Peters : Comme vous le savez, chaque communauté travaille de façon indépendante, et il y a des organisations ou des entreprises qui s'adressent à ses membres pour leur parler des possibilités et de quoi que ce soit. Ce pourrait être près de leur collectivité ou peu importe. Elles ne communiquent pas nécessairement toujours cette information ou le nom des entreprises avec lesquelles elles travaillent.

L'Assemblée des chefs mi'kmaqs de la Nouvelle-Écosse donne à ses communautés la possibilité de le faire, car bon nombre d'entre elles trouvent que c'est vraiment difficile, et elles ont besoin de ces possibilités de travailler avec diverses entreprises. Est-ce qu'elles en informent toujours tout le monde?

there is money to be had, usually they will go and seek it. That's what happens.

Here, for example, I know that you have seen letters or whatever. There are three communities that have been working with a company, and that is fine. We're not against renewable energy or any of that. What we're really concerned about is just the opportunity, and why weren't we consulted? Because the other thing about engagement and consultation is that, well, consultation is on the record. Engagement is just, "We engaged," but it is not on the record.

Senator D. M. Wells: Thank you, witnesses, for your presentations, your presence here and for forcing us to bring you here when we should have done it before. That's an important thing to recognize.

With respect to participant funding and baseline consultation, do you see those possible amendments to the bill as something that is squarely focused on Nova Scotia, or do you see it for both offshore petroleum boards? It is okay if you haven't. I am just wondering if you have given consideration to Newfoundland and Labrador or if it is just for Nova Scotia.

Mr. Peters: Jessica can probably answer it in more detail than I would, but, to me, as the Mi'kmaq nation, it is important that we work as a nation, not specifically just with one particular region. That's what we try to — I'm not saying "preach," but we try to understand how important the Mi'kmaq nation is, but as a Mi'kmaq nation, we need to really all work together on this.

I'm not here just for Nova Scotia. I think that consultation is important right across this whole country. It is not just for Nova Scotia. I think consultation has to happen in Newfoundland and Labrador, in New Brunswick and in P.E.I.

I'll pass it over to you, Jessica.

Ms. Ginsburg: Yes. I would say that from a legal perspective, the same challenges in the course of consultations are faced by Indigenous communities across the country. As I mentioned in my remarks, when the courts are looking at whether the Crown has fulfilled its duty to consult, particularly on very technical types of developments that often necessitate particular expertise that wouldn't necessarily be in-house with Indigenous organizations, the courts are more and more looking at whether there was a level playing field, and part of that is, was there an economic level playing field? Was there participant funding? It is a factor, and that would be a factor for any assessment

Pas vraiment. Si c'est une occasion en or et qu'il y a de l'argent à faire, habituellement, elles vont le chercher. Voilà ce qui arrive.

Ici, par exemple, je sais que vous avez vu des lettres ou je ne sais quoi. Il y a trois communautés qui travaillent avec une entreprise, et c'est très bien. Nous ne sommes pas contre l'énergie renouvelable ou quoi que ce soit du genre. Ce qui nous préoccupe vraiment, c'est la possibilité... et pourquoi n'avons-nous pas été consultés? Parce que l'autre chose en ce qui concerne la collaboration et les consultations, c'est que, eh bien, les consultations sont consignées officiellement. La collaboration se résume à dire « Nous avons collaboré », mais elle n'est pas consignée officiellement.

Le sénateur D. M. Wells : Je remercie les témoins de leurs exposés, de leur présence ici et de nous avoir forcés à vous inviter alors que nous aurions dû le faire avant. Il est important de le reconnaître.

En ce qui concerne l'aide financière aux participants et les consultations de base, considérez-vous que les amendements qui pourraient être apportés au projet de loi devraient être carrément axés sur la Nouvelle-Écosse ou sur les deux offices des hydrocarbures extracôtiers? Ce n'est pas grave si vous ne l'avez pas fait. Je me demande simplement si vous avez pensé à Terre-Neuve-et-Labrador ou si c'est seulement pour la Nouvelle-Écosse.

M. Peters : Mme Ginsburg pourra probablement vous donner plus de détails que moi, mais pour ma part, en tant que membre de la nation mi'kmaq, j'estime qu'il est important que nous travaillions en tant que nation, et pas seulement avec une région en particulier. C'est ce que nous essayons de faire... je ne dis pas qu'il faut « prêcher », mais nous essayons de comprendre à quel point la nation mi'kmaq est importante, mais en tant que nation mi'kmaq, nous devons vraiment travailler là-dessus ensemble.

Je ne suis pas ici uniquement pour la Nouvelle-Écosse. Je pense que les consultations sont importantes partout au pays. Ce n'est pas seulement pour la Nouvelle-Écosse. Je pense qu'il faut tenir des consultations à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je vous cède la parole, madame Ginsburg.

Mme Ginsburg : Oui. Je dirais que, d'un point de vue juridique, les communautés autochtones de partout au pays font face aux mêmes défis dans le cadre des consultations. Comme je l'ai mentionné dans mes observations, lorsque les tribunaux cherchent à déterminer si la Couronne a rempli son obligation de tenir des consultations, surtout en ce qui concerne les types de développements d'ordre très technique qui nécessitent souvent une expertise particulière que les organisations autochtones ne possèdent pas nécessairement, les tribunaux vérifient de plus en plus si les règles du jeu sont équitables, notamment sur le plan économique. Une aide financière a-t-elle été offerte aux

anywhere. Where there is a challenge to whether the Crown fulfilled its duty to consult, that could be a factor that is raised. Really, from a principle basis under the law, I don't see any reason why it would be different in another part of the country.

Senator D. M. Wells: You mentioned that included in the legislation is proposed section 98.7 with respect to the supply of goods and services. You may be aware that under the Accord Acts, there are four categories for which the boards are responsible: health and safety, resource management, environmental and industrial benefits. Do you see Indigenous entities — and I'm not sure if I should call them "companies," because I don't know how they are structured, but I know in the proposed legislation, it says "Canadian corporations and individuals." Would Indigenous entities that want to partake in the economic benefit of offshore activities not be covered under "Canadian corporations," or are they something different?

Ms. Ginsburg: They could be something different. Some communities would have a corporate entity, but sometimes it could be a band. There have been questions as to whether bands are considered legal persons for various purposes. A band is just one example. There could be other types of business structures as well, and there wouldn't necessarily be a corporation involved. If it were a corporation, it would fit, kind of, in a neat box, although, given the goal of the principles to be inclusive of under-represented groups, one would hope that it would also be inclusive of the different types of structures that those under-represented groups may assume.

Senator D. M. Wells: Thank you.

Senator Galvez: Thank you so much for your very important and interesting presentation. It clarifies, and it also gives more detail and helps us understand these consultations with Indigenous people, when they are meaningful and when they are, as you mentioned, just engagement. It is not the first time that we have heard that communities are overwhelmed with mail and questions, but that in no way means due consultation.

In studying this case, I arrived to this not conclusion but understanding. Since 2010, you have had a dozen communities that have had an agreement with the Nova Scotia government in order to be consulted, and it is called, "Terms of Reference for a Mi'kmaq-Nova Scotia-Canada Consultation Process." You have had this in place since 2010. We here, in this committee, studied the modernization of the Impact Assessment Act, and there are several provisions in that bill also that enforce the need

participants? C'est un facteur, et c'en serait un dans le cas de toute évaluation, où que ce soit. Si le fait que la Couronne s'est acquittée de son obligation de tenir des consultations était contesté, ce pourrait être un facteur que l'on soulèverait. De fait, au titre de la loi, je ne vois pas pourquoi ce serait différent dans une autre région du pays.

Le sénateur D. M. Wells : Vous avez mentionné l'inclusion dans le projet de loi de l'article 98.7 proposé concernant la fourniture de biens et de services. Vous savez peut-être que, sous le régime des lois de mise en œuvre des accords, les offices sont responsables de quatre catégories, soit la santé et la sécurité, la gestion des ressources, l'environnement et les retombées industrielles. Voyez-vous des entités autochtones... et je ne sais pas si je devrais les appeler « entreprises », parce que je ne sais pas comment elles sont structurées, mais je sais que, dans le projet de loi proposé, on dit « toute société canadienne ou tout individu ». Les entités autochtones qui veulent profiter des avantages économiques des activités extracôtières ne seraient-elles pas englobées dans la catégorie « sociétés canadiennes », ou sont-elles quelque chose de différent?

Mme Ginsburg : Elles pourraient être quelque chose de différent. Certaines communautés auraient une entité constituée en personne morale, mais parfois, ce pourrait être une bande. On s'est demandé si les bandes étaient considérées comme des personnes morales à diverses fins. Une bande n'est qu'un exemple. Il pourrait également y avoir d'autres types de structures d'entreprise, et il n'y aurait pas nécessairement de société en cause. S'il s'agissait d'une société, l'entité entrerait, en quelque sorte, dans une catégorie bien précise, quoique, compte tenu de l'objectif des principes d'inclusion des groupes sous-représentés, il est à espérer qu'on inclurait également les différents types de structures que ces groupes sous-représentés pourraient assumer.

Le sénateur D. M. Wells : Merci.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup de votre exposé très important et intéressant. Il clarifie, et il fournit également plus de détails et nous aide à comprendre ces consultations avec les peuples autochtones, quand elles sont significatives et quand elles ne sont, comme vous l'avez mentionné, que de la collaboration. Ce n'est pas la première fois que nous entendons dire que les communautés sont submergées de courrier et de questions, mais cela ne veut absolument pas dire qu'elles sont dûment consultées.

En étudiant ce cas, j'en suis arrivée non pas à cette conclusion, mais à cette compréhension. Depuis 2010, une douzaine de collectivités ont conclu une entente avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse afin d'être consultées. Cette entente s'intitule « Cadre de référence relatif au processus de consultation entre les Mi'kmaqs, la Nouvelle-Écosse et le Canada ». Il est établi depuis 2010. Nous, ici, au sein du comité, avons étudié la modernisation de la Loi sur l'évaluation d'impact, et le projet de

to consult communities. I was so happy that, in 2021, on the solstice day, June 21, we adopted the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, legislation here. I can see there are three big pieces of legislation that are there to support this meaningful, inclusive consultation.

I wonder if we are confusing an impact assessment of this bill with an impact assessment of a specific project. I think that eventually, when one of these promoters finds the exact place where they want to develop a wind energy project, there will also be another occasion to consult. Isn't that the way it should work?

I understand your point that regional and strategic assessment must be included, so second question is this: Should that be included in the energy regulator? Should we tell them, but not at this point?

Ms. Ginsburg: With regard to your first question, as you mentioned, there is the modernized Impact Assessment Act, and then there is impact assessment at the authorization stage. It is not for all authorizations, but for some authorizations, and they can be expected to proceed under the Impact Assessment Act unless they are exempted, which is also a possibility.

However, in duty to consult, there's a requirement to consult on strategic-level planning decisions. Authorizations — if you picture it as a pyramid — are the bottom of the pyramid. This is not in any way to minimize the authorizations, but the decision-making chain begins above them. Certain decisions are constrained or are already made by the time you reach the authorization stage. In our written submissions, there is a little diagram. You have regulations, directives, principles, offshore renewable energy recommendations, call for bids, submerged lands licenses and then the authorization. It is a very long list.

One of the seminal duty-to-consult cases is *Haida*. That didn't involve the permitting stage, which would be more equivalent to the authorizations. That involved the licensing stage. In that case, one of the things it stood for was the importance of consulting higher up, because some of those constraining decisions had already been made. Even though the Impact Assessment Act may get triggered at the authorization stage, it doesn't eliminate the need to consult through other means higher up in the decision-making chain.

Would you remind me of your second question?

loi contient aussi plusieurs dispositions qui suscitent le besoin de consulter les communautés. J'étais tellement heureuse qu'en 2021, le 21 juin, jour du solstice, nous ayons adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA. Je peux voir que trois grands textes de loi ont été adoptés à l'appui de cette consultation significative et inclusive.

Je me demande si nous ne confondons pas une évaluation d'impact de ce projet de loi avec une évaluation d'impact d'un projet en particulier. Je pense qu'éventuellement, lorsqu'un de ces promoteurs trouvera l'endroit exact où il veut développer un projet d'énergie éolienne, il y aura aussi une autre occasion de tenir des consultations. N'est-ce pas ainsi que cela devrait fonctionner?

Je comprends votre argument selon lequel l'évaluation régionale et stratégique doit être incluse, alors la deuxième question est la suivante : devrait-elle être incluse dans la réglementation de l'énergie? Devrions-nous le leur dire, mais pas maintenant?

Mme Ginsburg : En ce qui concerne votre première question, comme vous l'avez mentionné, il y a la Loi sur l'évaluation d'impact modernisée, puis il y a l'évaluation d'impact à l'étape de l'autorisation. C'est non pas pour toutes les autorisations, mais pour certaines, et on peut s'attendre à ce que les projets aillent de l'avant en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, à moins qu'ils ne soient exemptés, ce qui est également une possibilité.

Toutefois, relativement à l'obligation de tenir des consultations, il faut consulter les Autochtones sur les décisions concernant la planification stratégique. Les autorisations — si vous les imaginez comme une pyramide — sont au bas de la pyramide. Il ne s'agit aucunement de les minimiser, mais la chaîne décisionnelle commence au-dessus d'elles. Certaines décisions sont contraintes ou déjà prises au moment où on arrive à l'étape de l'autorisation. Notre mémoire contient un petit diagramme. Il y a la réglementation, les directives, les principes, les recommandations sur les énergies renouvelables extracôtier, les appels d'offres, les permis visant des terres submergées et l'autorisation. La liste est très longue.

L'arrêt *Haïda* est une des affaires faisant le plus autorité concernant l'obligation de tenir des consultations. Il ne mettait pas en cause l'étape de la délivrance de permis, qui équivaudrait davantage aux autorisations. C'était l'étape de l'octroi de concessions. L'une des choses qui ont été défendues dans cette affaire, c'est l'importance de consulter les Autochtones plus haut, parce que certaines des décisions contraignantes avaient déjà été prises. Même si la Loi sur l'évaluation d'impact peut entrer en jeu à l'étape de l'autorisation, elle n'élimine pas la nécessité de tenir des consultations par d'autres moyens, plus haut dans la chaîne décisionnelle.

Pourriez-vous me rappeler votre deuxième question?

Senator Galvez: I understand your answer.

Ms. Ginsburg: Yes.

Senator Galvez: What I understand is that you need reassurance that the synergy of the decision will always include you, but include whom? The community that is beside the project? Or do you want all the communities? Please tell me.

Ms. Ginsburg: To get to your point about reassurance, which relates to your question regarding whether it would be okay to pass the act as it is, I see the two as being related. I would like to take a moment to speak to that. The act as it is currently drafted has things in it which would make it very hard to consult in the way we are requesting and recommending.

Regulations shouldn't be used to amend acts. If it is in the act and it is a problem, it is in the act. As an example, the act already sets out what the principles are. There is a section on principles. They are already identified. The principles influence subsequent decisions. Those aren't going to be changed later. They are in the act, or I should say in the bill. If we want to influence the principles, now is the time that we have that opportunity.

Another section of the bill provides that license terms and conditions, as well as amendments to licenses, can be privately negotiated between the license interest holders and the regulator. That is in the bill. That is not a good example of consultation. It provides that there can be this agreement between these two parties.

If there are problems like that, in my mind, that's not something to address at the regulation phase; that is something to address right now before it becomes entrenched.

I now remember what your second question was. You asked about the regional assessments and what we're recommending. It is a bit confusing. We have regional assessments within the bill that the regulator could carry out, and we have regional assessments under the Impact Assessment Act. They are called the same thing, which is unfortunate because they are not the same.

The ongoing regional assessments to which we have dedicated so much time are under the Impact Assessment Act. We would say that part of these regional assessments is doing a lot of legwork in terms of looking at conflicting land or ocean uses, such as between the fisheries and potential offshore wind developments. They are doing the scientific work, the legwork. The bill does not acknowledge or have a role for them at all. There is no mention of them.

La sénatrice Galvez : Je crois comprendre votre réponse.

Mme Ginsburg : Oui.

La sénatrice Galvez : Ce que je crois comprendre, c'est que vous avez besoin qu'on vous rassure quant au fait que la synergie de la décision vous inclura toujours, mais elle inclura qui? La communauté qui se trouve à côté du projet? Ou bien voulez-vous que ce soit toutes les communautés? Je vous prie de me le dire.

Mme Ginsburg : Pour en venir à ce que vous disiez à propos du besoin de nous rassurer, qui se rapporte à votre question de savoir s'il serait acceptable d'adopter le projet de loi tel quel, je considère que les deux sont liés. J'aimerais prendre un moment pour en parler. Le libellé actuel du projet de loi comporte des dispositions qui rendraient très difficile la tenue des consultations que nous demandons et que nous recommandons.

Les règlements ne devraient pas servir à modifier les lois. Si c'est dans la loi et que c'est problématique, c'est dans la loi. Par exemple, le projet de loi énonce déjà les principes. Il y a une section sur les principes. Ils sont déjà établis. Les principes influencent les décisions subséquentes. Ils ne seront pas modifiés plus tard. Ils sont encastrés dans la loi, ou devrais-je dire dans le projet de loi. Si nous voulons influencer les principes, c'est maintenant que nous en avons la possibilité.

Un autre article du projet de loi prévoit que les modalités des licences, ainsi que les modifications apportées aux licences, peuvent être négociées en privé entre les titulaires de licences et la régie. C'est prévu dans le projet de loi. Ce n'est pas un bon exemple de consultation. Il est prévu que ces deux parties peuvent conclure cette entente.

S'il y a des problèmes de ce genre, à mon avis, il ne faut pas les régler à l'étape de la réglementation; c'est quelque chose qu'il faut régler tout de suite avant que le problème ne soit encastré.

Je me souviens maintenant de votre deuxième question. Elle portait sur les évaluations régionales et ce que nous recommandons. C'est un peu mélant. Le projet de loi mentionne des évaluations régionales que la régie pourrait effectuer, et il y a les évaluations régionales au titre de la Loi sur l'évaluation d'impact. On les désigne par le même terme, ce qui est malheureux, car elles ne sont pas les mêmes.

Les évaluations régionales en cours, auxquelles nous avons consacré tellement de temps, sont prévues dans la Loi sur l'évaluation d'impact. Nous dirions qu'elles consistent en partie à faire beaucoup de démarches pour ce qui est d'examiner les utilisations conflictuelles des terres ou des océans, par exemple entre les pêches et les projets potentiels d'éoliennes extracôtiers. On fait le travail scientifique, le travail de recherche. Le projet de loi ne reconnaît pas du tout ces évaluations ni ne leur donne un rôle. Elles ne sont pas du tout mentionnées.

We are recommending that the call for bids and licenses should not be issued in areas that have not been recommended for development within these regional assessments. In terms of where in the process they should be fitted in, it is at a relatively early phase when you are getting to the call for bids. There shouldn't be calls for bids in areas that are not recommended under those regional assessments for development. I hope that answered your question.

The Chair: Thank you.

Senator McCallum: I start by saying that there was no consultation done with the Mi'kmaq chiefs, and now we have this bill. The only way you can resolve the concerns you have is by making requests through amendments. You are asking for an active role as rights holders and organizations that speak on behalf of social, cultural and environmental values that you have, because you are a water-based people. Right?

When we look at the devastation across the land caused by extractive companies, there's so much put into mitigation. Many of them do not do it anyway. When you are looking at the amendments you have brought forward, you are looking at prevention, because we shouldn't always be mitigating. Right?

There are court decisions that have required actions to protect fish. It almost seems like First Nations are always forced to go to court, and they don't have that money.

My question is this: You are asking through amendments for an active role. Right?

Mr. Peters: It was known in 2010 when this Made-in-Nova Scotia Process all came about. This was one of the issues. We were tired, as you said, of going to court. It is expensive. That is when this whole process started with the tripartite with the federal and provincial government. We would sit down and have these discussions. Part of it had to do with consultation. It is not like it is something new.

I will be frank. Some of the frustration is because becoming a political leader or technician involves understanding how the process works. The government of the day is well aware of how the process works. It just didn't happen. That is why we have this process in place. That is where the legislation is important as well. We need to do our homework before the legislation goes through. All we are coming forward to say is this: We would have liked to have that done prior to the drafting of the legislation.

Nous recommandons que l'on ne fasse pas d'appel d'offres et que l'on ne délivre pas de permis dans les régions qui n'ont pas fait l'objet d'une recommandation de développement dans le cadre de ces évaluations régionales. Quant à savoir où elles devraient être intégrées dans le processus, c'est à un stade relativement précoce, juste avant l'appel d'offres. Il ne devrait pas y avoir d'appels d'offres dans des régions qui ne sont pas recommandées aux fins de développement à l'issue de ces évaluations régionales. J'espère que cela répond à votre question.

Le président : Merci.

La sénatrice McCallum : Je commencerai par dire qu'on n'a pas tenu de consultations avec les chefs mi'kmaqs et que nous avons maintenant ce projet de loi. La seule façon de dissiper vos préoccupations est de présenter des demandes sous la forme d'amendements. Vous demandez à jouer un rôle actif en tant que titulaires de droits et qu'organismes qui représentent vos valeurs sociales, culturelles et environnementales, parce que vous êtes un peuple qui dépend de l'eau. Exact?

Quand on regarde la dévastation causée par les sociétés extractives sur le territoire, on constate que l'on consacre beaucoup d'argent à l'atténuation. Un grand nombre d'entre elles ne le font pas de toute manière. Dans les amendements que vous avez proposés, il est question de prévention, parce que nous ne devrions pas toujours atténuer les effets, n'est-ce pas?

Certaines décisions judiciaires ont exigé la prise de mesures pour protéger le poisson. On dirait presque que les Premières Nations sont toujours obligées de s'adresser aux tribunaux, et elles n'ont pas l'argent nécessaire.

Ma question est la suivante : vous demandez, par des amendements, à jour un rôle actif. Est-ce exact?

M. Peters : C'était connu en 2010 lorsque le processus néo-écossais a été lancé. C'était l'un des problèmes. Nous en avions assez, comme vous l'avez dit, d'aller devant les tribunaux. Cela coûte cher. C'est à ce moment-là qu'a commencé tout ce processus lié à l'accord tripartite avec les gouvernements fédéral et provincial. Nous avions ces discussions ensemble. Elles portaient en partie sur des consultations. Ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Je vais être franc. Une partie de la frustration vient du fait que, pour devenir un dirigeant politique ou un technicien, il faut comprendre comment le processus fonctionne. Le gouvernement au pouvoir sait très bien comment le processus fonctionne. Ces consultations n'ont tout simplement pas eu lieu. Voilà pourquoi ce processus est en place. C'est aussi à cet égard que le projet de loi est important. Nous devons faire nos devoirs avant qu'il soit adopté. Tout ce que nous venons dire, c'est que nous aurions aimé que l'on tienne ces consultations avant la rédaction du projet de loi.

It is nothing new. The duty to consult has been around for a while. I don't know where or when the ball dropped, but we are in this situation. It is important that we still come forward and make sure that the government of the day and Senate understands that it has failed us as a nation in this particular one. Believe me, we are the same as you. I am sure that everyone is getting calls and heat from whoever to say that it is important that this goes through. It would be a real, true and tremendous benefit to the Atlantic region. Having said that, there is a fundamental process, and our rights are so important to us. If we continue to allow it go, and go and say we will talk about it after the fact, it is so frustrating for us. Believe me, it is not just the federal government. The provincial government has not come to the assembly to talk to us. We have even asked the provincial government, Can you provide the report that you presented?

I will be honest. We were having a meeting with all of the ministers for the province of Nova Scotia when the Minister of Natural Resources and Renewables, Mr. Rushton, came to the Senate here and spoke. The premier and I were co-chairing a meeting, and I had no idea that that was taking place. When they heard that we wrote a letter, that is when people were really upset. I wish that the premier would have talked to me and said, "What are you doing? I thought that you were all on board." I said, "We did not even know about this taking place." Unfortunately, it is not a good relationship that we have there. It frustrates us as a nation. It frustrates us on the federal side to say, "How come?" I know that everyone is pushing it. That is for sure. We know what the impacts could be here. We want to give that opportunity to be consulted and provide our points of view on it. That is all that we are asking for.

Senator McCallum: When you look at the concerns you have, especially with the cultural part, there is tangible and intangible cultural heritage that goes with that. I will give an example because I don't know your area.

In Manitoba, we are working with hydro and the impact they have on the sturgeon, so that is the tangible cultural heritage. They are becoming extinct. With that sturgeon and the close connection the Crees have with the sturgeon, there is value that they give. One would be knowledge translation about the cultural way of life, from the elders to the young. There is the governance structure that comes from the land, the water and that. The other one would be the diet that comes with it and the food.

Ce n'est rien de nouveau. L'obligation de tenir des consultations existe depuis un bon moment. Je ne sais pas où ni quand on a échappé le ballon, mais nous sommes dans cette situation. Il est important que nous continuons de nous manifester et de veiller à ce que le gouvernement et le Sénat comprennent qu'ils ont laissé tomber notre nation dans ce dossier. Croyez-moi, nous sommes comme vous. Je suis certain que tout le monde reçoit des appels et subit des pressions de la part de je ne sais qui affirmant qu'il est important que le projet de loi soit adopté. Il présenterait un réel, véritable et énorme avantage pour la région de l'Atlantique. Cela dit, il y a un processus fondamental, et nos droits sont très importants à nos yeux. Si nous continuons à laisser faire et à dire que nous en parlerons après coup... c'est tellement frustrant pour nous. Croyez-moi, ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial ne s'est pas présenté à l'assemblée afin de nous parler. Nous lui avons même demandé s'il pouvait nous fournir le rapport qu'il avait présenté.

Je vais être honnête. Nous participions à une rencontre avec tous les ministres de la Nouvelle-Écosse lorsque le ministre des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables, M. Rushton, est venu au Sénat pour prendre la parole. Le premier ministre provincial et moi étions coprésidents de la réunion, et je n'avais aucune idée de ce qui se passait. Quand les gens ont entendu dire que nous avions rédigé une lettre, c'est à ce moment-là qu'ils se sont vraiment mis en colère. J'aurais aimé que le premier ministre me parle et me dise : « Que faites-vous? Je pensais que vous étiez tous d'accord. » J'ai dit : « Nous n'étions même pas au courant de la comparution du ministre. » Malheureusement, la relation que nous avons n'est pas bonne. Cela nous frustrer en tant que nation. Il est frustrant pour nous, du côté fédéral, d'avoir à dire : « Comment cela se fait-il? » Je sais que tout le monde exerce des pressions pour qu'il soit adopté. C'est certain. Nous savons quelles pourraient être les répercussions. Nous voulons donner cette possibilité d'être consultés et de fournir notre point de vue sur le projet de loi. C'est tout ce que nous demandons.

La sénatrice McCallum : Un patrimoine culturel tangible et immatériel accompagne les préoccupations que vous avez, surtout en ce qui a trait au volet culturel. Je vais vous donner un exemple parce que je ne connais pas votre région.

Au Manitoba, nous travaillons avec les responsables de l'hydroélectricité et sur l'incidence qu'ont leurs travaux sur l'esturgeon. Voilà donc le patrimoine culturel tangible. Il est en voie d'extinction. Grâce à cet esturgeon et au lien étroit que les Cris ont avec ce poisson, il y a une valeur que l'on donne. Il y a d'abord le transfert des connaissances sur le mode de vie culturel, des aînés aux jeunes. Il y a la structure de gouvernance qui vient de la terre, de l'eau et de tout cela. L'autre élément serait le régime alimentaire qui l'accompagne et la nourriture.

UNESCO has a system where you can put in to safeguard all that we are losing, because it is not only losing fish. You are losing more than that. What we are looking at now is that it is a form of genocide because it is changing the structure of your lives as the rights holders in that territory. Right? When you look at what is happening in your area, do you see the impact that it has on your culture?

Mr. Peters: Yes. There is a lot of development that has been happening around the country and even in our own. As I mentioned before, some of the communities are working with many companies with that. We have an economic development benefits committee that works with companies to help them and help the community. Many communities are getting benefits from these companies to do exactly what you are saying. They are helping with cultural aspects, research and investigations. There are many benefits that are coming from that. That, of course, is after the fact. Then we talk about what is the impact benefits that we can talk about as organizations nation-to-nation to try that. A lot of that is happening. A lot of good benefit stuff is coming out of that. But that is after the fact of moving forward on this. Many times we are not involved with who gets the contracts, but many of them are coming to us and saying, "Do you want to be a part of it? It looks good if we have a First Nation community with us."

It would be interesting, to be honest with you, to do a real, true study and say what really and truly are the benefits coming out of this for our communities. That is why, within the KMKNO office, we have a benefits committee that works on MOUs to try to be somewhat consistent to ensure that, somehow, the nation is really, truly benefiting. It is not just one community. We try to look at it as a nation. Some communities that are next door might benefit more than others. But having said that.

Senator Francis: My question is, how will fishermen, especially Mi'kmaw fishermen, whose rights to fish are affirmed by the Supreme Court's *Marshall* decision, who lose access to offshore areas for the development of offshore energy projects be impacted if they are not compensated? How do you propose fishermen be compensated? Do you have an amount in mind or a scheme? Anyone who wants to answer that, feel free.

Ms. Ginsburg: There is a very good indication that the fishing communities would be impacted, as we have seen from other jurisdictions and intuitively knowing the scale of these developments and the intersection of the locations with fishing areas. It is subsistence, moderate livelihood and commercial

L'UNESCO a établi un système qui permet de protéger tout ce que nous perdons, car il n'est pas seulement question de perte de poisson. On perd plus que cela. Ce que nous constatons maintenant, c'est qu'il s'agit d'une forme de génocide parce que cette perte change la structure de votre vie en tant que titulaires de droits sur ce territoire, n'est-ce pas? Lorsque vous regardez ce qui se passe dans votre région, voyez-vous l'incidence que ces activités ont sur votre culture?

M. Peters : Oui. Il y a beaucoup de développement qui se fait partout au pays et même dans notre propre région. Comme je l'ai déjà mentionné, certaines communautés collaborent avec de nombreuses entreprises à cet égard. Nous avons un comité des retombées sur le développement économique qui travaille avec des entreprises pour les aider et aider la communauté. De nombreuses communautés obtiennent des avantages de ces entreprises en faisant exactement ce que vous dites. Elles contribuent en ce qui a trait aux aspects culturels, à la recherche et aux enquêtes. Il y a de nombreux avantages à en tirer. Bien sûr, c'est après coup. Ensuite, il est question des retombées dont nous pouvons parler en tant qu'organisations, de nation à nation, pour en faire l'essai. On tient beaucoup de ces discussions. Il en découle beaucoup de bonnes choses avantageuses. Mais ce n'est qu'après avoir été de l'avant avec le projet en question. Bien souvent, nous ne nous occupons pas de savoir qui obtient les contrats, mais bon nombre d'entre eux viennent nous voir et nous disent : « Voulez-vous y prendre part? Cela paraîtra bien si nous avons une communauté des Premières Nations avec nous. »

Pour être honnête avec vous, il serait intéressant que l'on effectue réellement une véritable étude et de dire quels sont vraiment les avantages réels qui en découlent pour nos communautés. C'est pourquoi nous avons au sein du KMKNO un comité des retombées qui travaille sur des protocoles d'entente pour essayer d'être un peu cohérent et s'assurer que, d'une façon ou d'une autre, la nation en bénéficie réellement et véritablement. Ce n'est pas qu'une seule communauté. Nous essayons d'examiner la situation en tant que nation. Certaines communautés voisines pourraient en profiter plus que d'autres. Mais cela dit...

Le sénateur Francis : Ma question est la suivante : quelles seront les conséquences pour les pêcheurs, en particulier les pêcheurs mi'kmaqs, dont les droits de pêche sont confirmés par l'arrêt *Marshall* de la Cour suprême, qui perdront l'accès aux zones extracotières pour le développement de projets énergétiques extracôtiers, s'ils ne sont pas indemnisés? Comment proposez-vous que les pêcheurs soient dédommagés? Avez-vous un montant en tête ou un plan? Si quelqu'un veut répondre à cette question, sentez-vous à l'aise.

Mme Ginsburg : Il y a tout lieu de croire que les collectivités de pêcheurs seraient touchées, comme nous l'avons vu dans d'autres administrations, et compte tenu de notre connaissance intuitive de l'ampleur de ces développements et de l'intersection des emplacements et des zones de pêche. Il s'agit

fishery. The impacts are to be expected. The response to the impacts are not a straightforward answer, as I'm sure you have heard from others from within the fishing community.

It is a real shame that these discussions did not happen sooner, because if there had been more of an opportunity to discuss the compensation scheme, I expect it could have been drafted differently from the outset. Part of the approach has to include the Crown fulfilling its duty to consult. That is part of the purpose. The duty to consult is aimed at addressing and accommodating impacts to rights, such as fishing.

The regional assessments, as I touched upon earlier, are also looking at impacts to fishing. It is ironic and confusing, quite frankly, that there hasn't been an intersection of the discussions of this bill with the regional assessment committees and vice versa, that the regional assessments do not appear within this bill. That is a confusing omission.

We are also recommending that one of the principles that speaks to the importance of giving consideration of effects of fishing activities during the submerged land license issuance process be broadened to not just apply during the submerged land license issuance process but throughout, as I was discussing that chain of regulatory decisions.

As you say, the compensation scheme is very narrow and would not address the displacement of the fishers themselves or the possible displacement of the species that they are fishing. Really, that compensation scheme is inadequate. Had there been further discussions, it would have hopefully been drafted differently from the outset.

Senator Prosper: Thank you, witnesses, for joining us here.

I want to get into the reference to this term "a long series of strategic planning decisions." That is a major component of this bill.

Chief Peters, you mentioned that the bill provides no compensation or inadequate compensation during the whole process of going from regulations to directives to principles to recommendations to call for bids to submerged land licences to authorizations.

There have been some suggestions or questions related to, well, is it possible to address some of the core consultation rights-related matters at the lower end of the spectrum, that is,

de pêche de subsistance, de pêche de subsistance convenable et de pêche commerciale. Il faut s'attendre aux répercussions. La réponse aux répercussions n'est pas simple, comme vous l'ont sûrement dit d'autres intervenants du milieu de la pêche.

C'est vraiment dommage que ces discussions n'aient pas eu lieu plus tôt, car s'il avait été davantage possible de discuter du régime d'indemnisation, je suppose que les choses auraient pu être formulées différemment dès le départ. Dans le cadre de cette approche, l'État doit s'acquitter de son obligation de consulter. Cela fait partie de l'objectif. L'obligation de consulter a pour objet la prise en compte des répercussions sur les droits, par exemple ceux en matière de pêche, et la prise de mesures d'adaptation à cet égard.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les évaluations régionales portent également sur les répercussions sur la pêche. Il est paradoxalement et déroutant, bien franchement, qu'il n'y ait pas eu de recouvrement entre les discussions sur ce projet de loi et les comités d'évaluation régionale, et inversement, et que les évaluations régionales ne figurent pas dans ce projet de loi. C'est une omission déroutante.

Nous recommandons également que l'un des principes relatifs à l'importance de prendre en compte les effets sur les activités de pêche au cours de la procédure de délivrance des permis d'exploitation des terres immergées soit étendu de manière à ce qu'il s'applique non pas uniquement à la procédure de délivrance des permis d'exploitation des terres immergées, mais à l'ensemble de cette chaîne de décisions réglementaires dont j'ai parlé.

Comme vous le dites, le régime d'indemnisation est d'une portée très étroite, et il ne réglerait pas le problème du déplacement des pêcheurs eux-mêmes ni celui de l'éventuel déplacement des espèces qu'ils pêchent. À vrai dire, ce régime d'indemnisation est inadéquat. J'ose espérer que, s'il y avait eu davantage de discussions, il aurait été élaboré différemment dès le départ.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins d'être parmi nous.

J'aimerais parler de l'expression « longue série de décisions de planification stratégique ». C'est un élément important de ce projet de loi.

Chef Peters, vous avez mentionné que le projet de loi ne prévoit aucune indemnisation, ou une indemnisation inadéquate, pendant l'ensemble du processus allant du règlement aux directives, aux principes, aux recommandations, aux appels d'offres, aux permis d'exploitation de terres immergées et aux autorisations.

Il y a eu des suggestions ou des questions concernant, eh bien, le fait de savoir s'il est possible de régler certaines des questions fondamentales relatives aux droits de consultation à l'extrême

when all the other decisions are being made or components are being outlined within legislation, that somebody can come and say, "Well, you can have your issues addressed at an authorization stage." One feeds into the other.

Maybe this is a question for you directly, Ms. Ginsburg. What would say to those who come about and say, "We are going to consult; let's consult on recommendations." We will just keep it specific to that. Can you outline the problematic nature of that if it is also not considered to have consultation on all these other components within this strategic planning process?

Ms. Ginsburg: Absolutely. You raise an interesting example out of the list. You start with the renewable energy recommendations, which is an interesting one because they are actually decisions of the ministers. Even though the bill indicates a reliance on the regulator for fulfilling the duty to consult, these key decisions are decisions of the ministers. They are recommendations from the regulator.

In terms of thinking about, well, what do the recommendations do? They feed into the licences. That is the next stage. They feed into a lot of the decisions that follow. There is a 60-day period, in most cases, for the ministers to decide on the recommendations. You think, first of all, these are recommendations that come from the regulator to the minister in the bill — not in a regulation, but in the bill — that sets out a 60-day period. If the ministers are concerned that their duty to consult — they are the decision makers — has not been fulfilled, then 60 days is not going to cut it in terms of remedying that. There are opportunities where there could be extensions given in certain circumstances.

Right off the bat, there is a concern in my mind that there is reliance on the regulator for consultation, but these key decision points belong to the ministers and there is a time frame attached to them. Right off the bat, that is where my mind goes.

Once you move down from the recommendations, you think about there's a whole bunch of the other decisions that are subject to the recommendations. If you think about it, as I said, as a pyramid, if you have consultation on the recommendations, which is a big "if," does that meet your duty to consult on all the subsequent decisions? Well, it probably doesn't.

The reason I say that is: Will the recommendations cover off all of the details in the licences? I would suspect not. We don't know what the recommendations look like, but I suspect it doesn't get down to the level of detail of what a licence term and condition look like. It might, in broad brush strokes, touch upon

inférieure du spectre, c'est-à-dire lorsque toutes les autres décisions sont prises ou que les éléments sont énoncés dans la loi, que quelqu'un puisse venir et dire : « Eh bien, vos problèmes peuvent être examinés à l'étape de l'autorisation. » Ces éléments sont interdépendants.

Ma question s'adresse peut-être directement à vous, madame Ginsburg. Que diriez-vous à ceux qui diraient : « Nous allons consulter; consultons au sujet des recommandations. » Concentrons-nous sur ce point précis. Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela pose problème si l'on n'envisage pas non plus de tenir de consultations sur toutes les autres composantes de ce processus de planification stratégique?

Mme Ginsburg : Certainement. Vous avez cité un exemple intéressant qui figure dans la liste. Vous commencez par les recommandations sur l'énergie renouvelable, ce qui est un élément intéressant puisqu'il s'agit en fait de décisions des ministres. Le projet de loi indique que l'organisme de réglementation est censé s'acquitter de l'obligation de consulter, mais ces décisions clés relèvent des ministres. Ce sont des recommandations de l'organisme de réglementation.

En ce qui concerne la réflexion, eh bien, que font les recommandations? Elles se répercutent sur les permis. C'est l'étape suivante. Elles se répercutent sur bon nombre des décisions qui suivent. Dans la plupart des cas, les ministres disposent d'un délai de 60 jours pour prendre une décision quant aux recommandations. Vous pensez, tout d'abord, qu'il s'agit de recommandations que l'organisme de réglementation adresse au ministre mentionné dans le projet de loi — pas dans un règlement, mais dans le projet de loi —, qui prévoit une période de 60 jours. Si les ministres sont préoccupés par le fait qu'ils ne se sont pas acquittés de leur obligation de consulter — ce sont eux qui prennent les décisions —, un délai de 60 jours ne suffira pas pour y remédier. Des prolongations pourraient être accordées dans certaines circonstances.

D'entrée de jeu, je crains que l'on s'en remette à l'organisme de réglementation pour les consultations, mais ces points de décision clés relèvent des ministres et sont assortis d'un échéancier. D'emblée, c'est ce qui me vient à l'esprit.

Une fois passée l'étape des recommandations, vous pensez que bon nombre des autres décisions sont assujetties aux recommandations. Comme je l'ai dit, représentons-nous cela comme une pyramide; si vous tenez des consultations sur les recommandations — et j'insiste sur le « si » — est-ce que cela signifie que vous vous êtes acquitté de votre obligation de consulter sur toutes les décisions subséquentes? Eh bien, probablement pas.

La raison pour laquelle je dis cela est la suivante : les recommandations traiteront-elles de tous les détails des permis? Je suppose que non. Nous ne savons pas à quoi ressemblent les recommandations, mais je soupçonne qu'elles ne sont pas détaillées au point de traiter de la nature des modalités d'un

some of that, but there would be other details that likely only take place when you are talking licence decisions.

So yes, you want to consult on the recommendations because a whole bunch of subsequent decisions are subject to the recommendations. If you don't consult at that level, you have constraints already in place on the lower-level decisions. But consulting on that one level is not enough because it likely won't cover off all the details that come into play on the lower-level decisions.

I don't know if that was clearly explained.

Senator Prosper: Yes, and thank you for that example, because, as mentioned earlier, you want these consultations to be meaningful.

What would be the remedy? We are talking about a process that has been around since 2010. Everybody knows about it. They failed to utilize that process. Looking at the strategic planning, these long series of strategic planning decisions, what would be the appropriate remedy for consultation for section 35 purposes? Would it be, for example, as we go through regulations all the way down to authorizations, a specific consultation element within that, within this particular piece of legislation?

Ms. Ginsburg: I would say yes.

The process itself, at the very least, has to make room for consultation. There shouldn't be, in my view, decision points such as the terms and conditions of licences that, right in the bill, are explicitly between the regulator and the licence holder, an agreement reached. That is the language of the bill. An agreement reached between the regulator and the licence holder. That does not signal consultation. That signals two parties in a room together deciding on something that could potentially have an impact on section 35 rights.

We had the question earlier about the modernization of the Impact Assessment Act and about the passage of the UNDRIP Act. There are modern bills coming forward from the federal government which reflect a modern era of consultation.

This bill was modelled very closely on the act that already existed. It could have been written quite easily to say, yes, there is a consultation. There is notice in advance of this decision being made, and not just notice after the decision has been made. There are many places in the bill where it is explicit in saying that notice is provided after the decision is made.

permis. Elles pourraient aborder certains de ces aspects en termes généraux, mais d'autres détails n'apparaîtraient probablement qu'au moment où l'on traiterait des décisions relatives aux permis.

Donc, oui, il doit y avoir des consultations sur les recommandations, car toute une série de décisions subséquentes sont assujetties aux recommandations. Si vous ne menez pas de consultations à ce niveau, vous exercez déjà des contraintes sur les décisions de niveau inférieur. Mais il ne suffit pas de mener des consultations à ce niveau, car cela ne couvrira probablement pas tous les détails qui entrent en ligne de compte dans les décisions de niveau inférieur.

Je ne sais pas si j'ai expliqué cela clairement.

Le sénateur Prosper : Oui, et je vous remercie de cet exemple, car, comme je l'ai mentionné plus tôt, il faut que ces consultations soient significatives.

Quelle serait la solution? On parle d'un processus qui existe depuis 2010. Tout le monde est au courant de son existence. Ils n'ont pas utilisé ce processus. En ce qui concerne la planification stratégique, cette longue série de décisions de planification stratégique, quelle serait la solution adéquate pour ce qui est de la consultation aux fins de l'article 35? Est-ce qu'il pourrait s'agir, par exemple, de l'étape du règlement jusqu'à celle des autorisations, d'un volet consultation qui serait expressément prévu dans ce projet de loi?

Mme Ginsburg : Je dirais que oui.

Le processus lui-même, à tout le moins, doit donner une place à la consultation. À mon avis, il ne devrait pas y avoir de points de décision, par exemple en ce qui concerne les modalités des permis, qui relèvent explicitement, selon le projet de loi, d'une entente conclue entre l'organisme de réglementation et le titulaire du permis. C'est le libellé du projet de loi. Une entente conclue entre l'organisme de réglementation et le titulaire de permis. Ce n'est pas un signe de consultation. Cela indique que deux parties réunies dans une pièce ont décidé ensemble d'une chose qui pourrait avoir une incidence sur les droits prévus à l'article 35.

Il y a eu plus tôt une question au sujet de la modernisation de la Loi sur l'évaluation d'impact et de l'adoption de la Loi sur la DNUDPA. Le gouvernement fédéral présente des projets de loi modernes qui témoignent d'une ère nouvelle axée sur la consultation.

Ce projet de loi est très fortement calqué sur la loi qui existait déjà. Il aurait été très facile de le rédiger de manière à dire oui, il y a une consultation. Il y a un avis avant cette décision, et pas seulement un avis après que la décision a été prise. Il y a de nombreux endroits dans le projet de loi où il est explicitement mentionné que l'avis est donné après que la décision a été prise.

I'm not saying that this would fulfill the duty to consult, but there wasn't even that step of saying that notice is provided beforehand. It would have been very easy — at least a way of inserting a pause in the process, that could have signalled, yes, we intend to consult. But there weren't those pauses inserted. With very few exceptions, there weren't those pauses or signals that notice should be given before decisions are made.

Senator Galvez: Thank you so much. The more you talk and the more we exchange, the more we understand. You are right. You are right in the sense that this bill is an old piece of legislation and that there are more modern pieces of legislation that consider in a better way, more holistically, our relationship with Indigenous people.

The way that I understand it is that this bill is not an impact assessment. This bill is just to say now we are open for other types of energy projects. Apart from the oil and gas projects, now with this bill we are opening the door for wind projects, specifically that, in this area.

The way I see it is that you are talking about which bill has more power or more precedence when the actual project will come. I have difficulty in seeing that this bill will be taken as the state of the art, and it will rely more on the more recent bills when it comes to a specific project.

In the end, my question is the following: Is there a way that you can formulate this request that you are telling us about for the regulator to take into consideration your strategic and your original assessment that can be inserted as an observation or, even more — maybe, I do not know, chair, colleagues, maybe we can address a specific question regarding this issue to Minister Wilkinson. We can say, give us assurance that this strategic planning in this regional assessment — it is saying that they are two different things, because you mentioned they are two separate things. So getting assurances that when it comes to a project, the Impact Assessment Act and UNDRIP will be the one preponderant superseding legislation to follow.

Ms. Ginsburg: The bill is structured in a way that, at the authorization stage, which I think is the stage you are referring to, there is the possibility that the Impact Assessment Act would apply. There shouldn't be a conflict between the two. It is just that the Impact Assessment Act, when it applies, would be very late in that sequence. It would be at the last step, the authorization stage, which in my scheme is at the bottom of the pyramid. It won't apply all the time, and there might be exemptions and there might be types of authorizations that don't trigger it in the first place. But aside from that, assuming — which is a big assumption — that it applies at the authorization

Je ne dis pas que cela remplirait l'obligation de consulter, mais on n'a même pas franchi l'étape de dire que l'avis doit être donné au préalable. Il aurait été très facile... à tout le moins un moyen d'introduire une pause dans le processus, qui aurait pu signifier que, oui, nous avons l'intention de consulter. Mais ces pauses n'ont pas été introduites. À quelques exceptions près, il n'y a pas de pause ni de signal indiquant qu'un avis doit être donné avant que les décisions ne soient prises.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup. Plus vous parlez et plus nous discutons, mieux nous comprenons. Vous avez raison. Vous avez raison en ce sens que ce projet de loi est une vieille loi, et qu'il y a des lois plus modernes qui tiennent mieux compte, de façon plus holistique, de notre relation avec les peuples autochtones.

Si je comprends bien, ce projet de loi n'est pas une évaluation d'impact. Ce projet de loi ne fait que dire que nous sommes maintenant ouverts à d'autres types de projets énergétiques. Outre les projets pétroliers et gaziers, ce projet de loi ouvre expressément la porte à des projets éoliens dans ce secteur.

À mon avis, ce dont vous parlez, c'est de la question de savoir quel projet de loi aura plus de pouvoir que l'autre ou primera sur l'autre lorsque le projet lui-même sera réalisé. J'ai de la difficulté à concevoir que ce projet de loi sera considéré comme étant des plus modernes, et il s'appuiera davantage sur les projets de loi plus récents lorsqu'il s'agit d'un projet précis.

En fin de compte, ma question est la suivante : y a-t-il une façon de formuler cette demande dont vous nous parlez, soit celle visant à ce que l'organisme de réglementation tienne compte de votre évaluation stratégique et de votre évaluation initiale, qui peut être intégrée à titre d'observation ou, plus encore... Je ne sais pas, monsieur le président, chers collègues, nous pourrions peut-être poser une question précise à ce sujet au ministre Wilkinson. Nous pouvons demander l'assurance que cette planification stratégique dans cette évaluation régionale... C'est dire qu'il s'agit de deux choses différentes, car vous avez mentionné qu'il s'agit de deux choses distinctes. Donc, obtenir l'assurance que, dans le cas d'un projet, la Loi sur l'évaluation d'impact et la DNUDPA primeront et l'emporteront sur les lois à venir.

Mme Ginsburg : Le projet de loi est structuré de telle façon que, à l'étape de l'autorisation, à laquelle je crois que vous faites allusion, il y a une possibilité que la Loi sur l'évaluation d'impact s'applique. Il ne devrait pas y avoir de conflit entre les deux. C'est simplement que la Loi sur l'évaluation d'impact, lorsqu'elle s'applique, arrive très tard dans ce processus. Ce serait à la dernière étape, celle de l'autorisation, laquelle, selon mon schéma, se trouve au bas de la pyramide. Elle ne s'appliquera pas tout le temps, et il pourrait y avoir des exceptions, et il pourrait y avoir des types d'autorisations qui, du reste, ne déclenchent pas son application. Mais à part cela, en

phase, it doesn't fix what comes above the authorization. It doesn't fix the decision points that lead up to authorizations.

I don't know how that would be fixed. Assurances don't go very far when the bill itself is structured in a way that doesn't appear to leave room or signal an intention for consultation. As Chief Peters has indicated, even the leading up to the introduction of the bill has signalled a lack of intention to consult. Combined with the fact that the bill itself does not signal an intention to consult and, in fact, has really problematic decision points along the way, it would be hard for me to imagine what that assurance would look like.

Senator McCallum: I wanted to go to the part about participant funding, where it says:

The Regulator may establish a participant funding program to facilitate the participation of the public and any Indigenous peoples of Canada . . .

When I look at the recommendation that was made by your group, the language is not inclusive of the different types of Indigenous entities that might have an interest in bidding on such work. You have recommended Indigenous organizations and the governing body, but we have a problem of identity theft and fraud. We have organizations — I think you know who I am talking about — that say, "We are an Indigenous organization," and there is no verification process. Right? So there is identity fraud, and the government usually goes to people who agree with them, saying, "We have consulted, and this group supports us." That group may not even live in your area. Does that mean that I could go and say, "You know what? I think this is what we should do"? Do you have a problem with the phrase "any Indigenous peoples"? Do you have a problem with identity theft and fraud?

Mr. Peters: Thank you very much for that question.

Do I have a problem with "any Indigenous peoples"? Again, going back, who identifies who Indigenous people are across the country? It is something that we are running into in each and every one of our communities. We're fighting that at our assembly level. Who should determine who we are? It should be us determining that, not the federal government determining who we are. That's part of the issue. We're starting to find that as people are marrying outside the Indigenous world and then when things happen, when benefits and land claims are coming down, who benefits from that? That's when the issue occurs.

supposant — et c'est très hypothétique — que cela s'applique à l'étape de l'autorisation, cela ne corrige pas ce qui vient avant l'autorisation. Cela ne corrige pas les points de décision qui mènent aux autorisations.

Je ne sais pas comment cela pourrait être corrigé. Les garanties ne nous mènent pas très loin lorsque le projet de loi lui-même est structuré d'une façon qui ne semble pas laisser de place à la consultation ni indiquer une intention de consulter. Comme le chef Peters l'a mentionné, même la période précédant la présentation du projet de loi a signalé une absence d'intention de consulter. Si l'on ajoute à cela que le projet de loi lui-même ne signale pas une intention de consulter et, en fait, qu'il comporte des points de décision vraiment problématiques tout au long du processus, il me serait difficile d'imaginer à quoi ressemblerait cette garantie.

La sénatrice McCallum : Je voulais parler de l'aide financière aux participants, dont il est question dans le passage suivant :

La Régie peut établir un programme d'aide financière pour faciliter la participation du public et des peuples autochtones du Canada...

Je constate que le libellé de la recommandation formulée par votre groupe n'inclut pas les différents types d'entités autochtones qui pourraient avoir un intérêt à soumissionner pour ce type de travaux. Vous avez recommandé des organisations autochtones et l'organe directeur, mais nous avons un problème de vol et de fraude d'identité. Il y a des organisations — je crois que vous savez desquelles je veux parler — qui prétendent être des organisations autochtones, et il n'y a pas de processus de vérification. N'est-ce pas? Il y a donc de la fraude d'identité, et le gouvernement s'adresse habituellement à ceux qui sont d'accord avec lui, et il dit : « Nous avons mené des consultations et ce groupe nous appuie. » Ce groupe n'est peut-être même pas établi dans votre région. Est-ce que cela signifie que je pourrais aller dire : « Vous savez quoi? Je pense que c'est ce que nous devrions faire »? Est-ce que l'expression « des peuples autochtones » vous pose problème? Êtes-vous aux prises avec un problème de vol et de fraude d'identité?

M. Peters : Merci beaucoup de cette question.

Est-ce que l'expression « des peuples autochtones » me pose problème? Là encore, pour revenir en arrière, qui détermine qui sont les peuples autochtones à l'échelle du pays? C'est un problème auquel nous nous heurtons dans chacune de nos collectivités. C'est une bataille que mène notre assemblée. Qui devrait déterminer qui nous sommes? C'est nous qui devrions le déterminer, et non le gouvernement fédéral. Cela fait partie du problème. Nous commençons à le constater à mesure que des gens se marient à l'extérieur du monde autochtone. Lorsque des choses se produisent, lorsque les avantages et les revendications territoriales diminuent, qui en profite? C'est là que le problème se pose.

One of the things that we're working on — and we're working on the employment situation across the country — is who is Indigenous and who is not Indigenous? We see all kinds of scholarships at universities, and anybody and everybody seems to be identifying that, yes, they're Indigenous. This is something that we're working on, and we need to continue to work on that.

Having said that, it's up to us and self-government to come back and say it's up to us to determine who that really is. Through some of this other stuff is where we, as a nation, need to say who we feel is really, truly Indigenous. To be honest with you, there are a lot of companies out there who say, "I'll hire one or two of them and say we're 50% Indigenous." Really, at the end of the day, honestly, who is truly benefiting in that situation? That is something that we, as First Nations, really have to start to take control of and start to even educate people on the outside as to how important it is for our rights not to just be passed around.

I'll let you answer the more technical part of it.

Ms. Ginsburg: Just to be clear, the amendment that we'd be proposing is to change the "may" to a "shall" — "shall establish a participant funding program," so it is not "shall provide money to any Indigenous group." It is "shall establish the program." Although I don't think any program could completely circumvent the types of identity theft problems that you are identifying, one would assume that the program itself, in order to receive the funding, would have criteria and tests to be met. Our request is that there should be a requirement for a program, and hopefully, it is designed well so that the money goes to the right communities.

The Chair: Let me repeat where I think we're coming from and say it differently to ensure that we get the same answer.

Our starting point is that the project that has been proposed is phenomenally good. I'm a businessperson, and I look at what it could do to your future financially but also to satisfy climate change, and it is a phenomenal opportunity. We're trying to make sure we don't prejudice that, because I think everybody agrees with that.

We're trying to find a solution with what we can do when it comes to decision-making. If we don't make any amendments to the bill per se, then we don't have any delays. We have the right to basically add observations. We're all trying to think if there is a back way for us to get the observation we need to provide some level of responsibility to the minister and still pass the bill as is. In other words, it's an addition to the bill as an observation, but

L'une des questions sur lesquelles nous nous penchons — et nous travaillons sur la situation de l'emploi partout au pays —, c'est celle de savoir qui est Autochtone et qui ne l'est pas. Nous voyons toutes sortes de bourses dans les universités, et tout le monde semble déterminer que, oui, ils sont autochtones. C'est une chose à laquelle nous travaillons, et nous devons continuer de le faire.

Cela dit, il nous appartient, à nous et au gouvernement autonome, de signaler que c'est à nous qu'il revient de déterminer de qui il s'agit vraiment. Par certaines de ces autres choses, nous devons, en tant que nation, signaler qui, selon nous, est vraiment et véritablement autochtone. Bien honnêtement, il y a beaucoup d'entreprises qui disent : « Je vais en embaucher un ou deux et dire que notre effectif est à moitié autochtone. » Au bout du compte, honnêtement, qui profite vraiment de cette situation? En tant que Premières Nations, nous devons vraiment commencer à prendre cela en main et même commencer à sensibiliser les gens de l'extérieur au fait qu'il est important que nos droits ne soient pas simplement dispensés à gauche et à droite.

Je vais vous laisser répondre au volet plus technique de la question.

Mme Ginsburg : Pour que ce soit bien clair, l'amendement que nous proposons consiste à remplacer « peut » par « doit » : « doit établir un programme d'aide financière aux participants ». Donc, non pas « doit fournir des fonds à un groupe autochtone », mais « doit établir le programme ». Je ne pense pas qu'un quelconque programme puisse échapper complètement aux problèmes de vol d'identité dont vous avez fait mention, mais on peut présumer que le programme lui-même devrait remplir des critères et des conditions afin d'obtenir le financement. Ce que nous demandons, c'est qu'un programme soit exigé et, espérons-le, qu'il soit bien conçu de manière à ce que l'argent aille aux bonnes collectivités.

Le président : Permettez-moi de reformuler notre point de vue pour être sûr que la réponse sera la même.

Notre point de départ est que le projet qui a été proposé est d'une qualité phénoménale. Je suis un homme d'affaires, je regarde ce qu'il pourrait vous apporter sur le plan financier dans l'avenir, mais aussi sur le plan du respect des engagements en matière de changement climatique, et c'est une occasion extraordinaire. Nous essayons de nous assurer de ne pas nuire à cela, car je pense que tout le monde est d'accord avec cela.

Nous essayons de déterminer ce que nous pouvons faire en ce qui a trait à la prise de décisions. Si nous n'apportons aucun amendement au projet de loi en tant que tel, il n'y aura pas de retard. Nous avons le droit, en fait, d'ajouter des observations. Nous essayons tous de réfléchir à une façon détournée d'obtenir l'observation dont nous avons besoin pour conférer un certain degré de responsabilité au ministre tout en adoptant le projet de

the observation needs to be tough enough to warrant specific action and specific results.

If we use that approach, and we're very flexible with what the observation is going to say, can we get there without delaying the project per se? Is there any possibility that we can get to the right results using those tools?

Mr. Peters: Again, to be honest with you, we have run into this many times with governments in moving things forward, saying, "Okay, let's let it go, and next time we will take a look at it and we'll approve it."

But to me, again, we're coming back to you guys and asking you to consult. Here we are, all of us, at the eleventh hour, where we have to make a decision, because there are people pushing us behind the scenes.

You are right, senator. How important is this particular project? It is a project, of course. It is only one project, but the way the legislation is going, there might be other projects happening down the road.

But how do I feel comfortable in ensuring that if you mention, "Oh, we will take this into consideration as observations" — but at the end of the day, how do we 100% guarantee that these observations are actually followed through or really taken into consideration? I don't know that right now.

The Chair: It is what you just said. How do we get a follow-up? How do we motivate the minister to even follow up? We could have an observation saying that this is an atrociously serious matter. There is a sense of default by you, the witnesses. You are disappointed. Therefore, in the observation, you then say that the minister should respond; every 90 days, a written comment from the department would say, "Well, here's the progress we made to achieve the agreements and the amendments you wanted to see." We could go that way and make it public. The report must be public. The report must be serious and detailed enough that there are results. Does that help us get somewhere?

Ms. Ginsburg: It is an ironic situation that we find ourselves in, a lack of consultation and even a lack of communication, even at a relationship level. There have been meetings for years on the subject of energy, yet it hasn't even been raised in those meetings. So with the fact that there is a lack of consultation leading up to a problem of consultation on the bill, and we are in the position of being the "delayers." I'm using air quotes because that is not our intention, of course. But to then say, "And it will

loi tel quel. Autrement dit, il s'agit d'un ajout au projet de loi sous forme d'observation, mais l'observation doit être suffisamment stricte pour garantir des mesures précises et des résultats précis.

Si nous adoptons cette approche — et nous sommes très souples quant à la teneur de l'observation —, pouvons-nous parvenir à faire cela sans retarder le projet proprement dit? Serait-il possible d'obtenir les bons résultats en utilisant ces outils?

Mr. Peters : Là encore, bien honnêtement, nous avons eu ce problème de nombreuses fois avec les gouvernements au moment de faire avancer les choses, disant : « D'accord, laissons tomber, et la prochaine fois, nous l'examinerons et nous l'approuverons. »

Mais à mes yeux, là encore, nous revenons à vous et nous vous demandons de consulter. Nous voici tous réunis ici, à la dernière minute, alors que nous devons prendre une décision parce qu'il y a des gens en coulisse qui font pression sur nous.

Vous avez raison, sénateur. Quelle est l'importance de ce projet en particulier? C'est un projet, bien sûr. Il ne s'agit que d'un seul projet, mais vu la façon dont le projet de loi évolue, il pourrait y avoir d'autres projets plus tard.

Mais comment puis-je avoir la certitude que, si vous dites : « Oh, nous allons prendre cela en considération en tant qu'observations »... En fin de compte, comment pouvons-nous avoir la garantie absolue qu'on donnera effectivement suite à ces observations ou qu'elles seront réellement prises en compte? Je ne le sais pas pour l'instant.

Le président : C'est ce que vous venez juste de dire. Comment pouvons-nous obtenir un suivi? Comment pouvons-nous motiver le ministre à simplement faire un suivi? Nous pourrions joindre une observation selon laquelle il s'agit d'une question extrêmement grave. Vous, les témoins, avez l'impression qu'il y a manquement. Vous êtes déçus. Par conséquent, dans l'observation, vous dites que le ministre doit répondre; tous les 90 jours, le ministère doit communiquer des observations écrites disant : « Voici les progrès que nous avons réalisés quant aux ententes et aux amendements que vous souhaitez. » Nous pourrions procéder ainsi et rendre cela public. Le rapport doit être public. Le rapport doit être suffisamment sérieux et détaillé pour qu'il y ait des résultats. Est-ce que cela contribue à nous faire avancer?

Mme Ginsburg : Nous nous trouvons dans une situation paradoxale. Une absence de consultation et même une absence de communication, même sur le plan des relations. Depuis des années, il y a des réunions sur la question de l'énergie, mais on n'a même pas parlé de cela dans ces réunions. Donc, une absence de consultation débouche sur un problème de consultation sur le projet de loi, et nous sommes vus comme ceux qui « retardent » les choses. Je mets ce mot entre guillemets parce que ce n'est pas

be remedied on a good-faith solution,” the whole thing kind of leaves a bad taste in my mouth, if I could put it that way.

The Chair: You are upset. I appreciate that. You have reason to be. We’re not going to take away from that. That cannot be. At the same time, we don’t want to punish you for the fact that you are kind of pissed off with the other guy, so I therefore say, “Hmm, is there not a way” — in other words, bite your tongue, but we have got to get this project done and have enough accountability through the observations that the minister has to respond to you. I’m not a doctor trying to save the patient; I just want to ensure we get the right decisions at the very end.

Mr. Peters: I just don’t know who the other guy is. Who is the other guy you mean?

The Chair: I’m not sure.

Mr. Peters: Okay. I wasn’t quite sure — “piss off the other guy” or whatever.

Yes, it is a critical time for all of us. It really has put us all in a situation where we did not need to be here. We all know that if it were followed the way it was supposed to be — but having said that, as you mentioned, no matter where it goes, we’re either going to please some people or get some people really upset with us. That’s always the way at any of these tables we go to. Do we want to try to work it out? Yes. We as the Mi’kmaw people want to do what is best for everybody. We want to help out, and we know how important it is, but we are just so tired of being taken in a sense that, “Well, sorry we didn’t consult with you.” No, there was a way.

Even since we heard about the bill going forward, the minister has never, ever reached out to me. The province has not reached out to me to say, “What can we do, and how can we make this better?” We have had since June to say, “Let’s do something.” I just don’t understand. How come they wouldn’t reach out to us as a nation? They reached out to a few First Nations, yes, but even when you read the letters that were sent on behalf, it talks about economic development. There is nothing really about consultation. I read the letter Terry wrote about consultation, and I asked, “Well, what did you consult on? Can you share that with us?” That’s all we’re asking. Share it with us so that we know that this bill — and you might have covered it under your review. We never had a chance to review it until that time that we got involved with it.

notre intention, bien sûr. Mais le fait de dire ensuite : « Et cela sera corrigé par une solution de bonne foi », tout cela me laisse un goût amer, si je peux m’exprimer ainsi.

Le président : Vous êtes contrariés. Je comprends cela. Vous avez raison de l’être. Nous n’allons pas vous le reprocher. Ce n’est pas possible. En même temps, nous ne voulons pas vous punir du fait que vous êtes quelque peu fâchés contre l’autre, alors je dis : « Hum, n’y a-t-il pas moyen »... En d’autres termes, mordez-vous la langue, mais nous devons mener à bien ce projet et exiger une reddition de comptes suffisante par l’entremise des observations de telle sorte que le ministre doive vous répondre. Je ne suis pas un médecin qui essaie de sauver le patient; je veux simplement m’assurer que nous obtenons les bonnes décisions à la toute fin.

M. Peters : Je ne sais pas qui est « l’autre » dont vous parlez. De qui s’agit-il?

Le président : Je n’en suis pas sûr.

M. Peters : D’accord. Je n’étais pas tout à fait certain, vous avez parlé de « mettre l’autre en colère » ou quelque chose du genre.

Oui, c’est un moment critique pour nous tous. Cela nous a tous mis dans une situation où nous n’avions pas besoin d’être ici. Nous savons tous que si cela avait été respecté comme il avait été prévu.... Mais, cela dit, comme vous l’avez mentionné, peu importe où cela nous mène, nous allons faire plaisir à certaines personnes, et mettre d’autres personnes vraiment en colère contre nous. C’est toujours comme cela à toutes les tables auxquelles nous participons. Voulons-nous essayer de trouver une solution? Oui. Nous, les Mi’kmaqs, voulons faire ce qui est le mieux pour tout le monde. Nous voulons être utiles, et nous savons à quel point c’est important, mais nous en avons vraiment assez de nous faire dire des choses du genre : « Eh bien, nous sommes désolés de ne pas vous avoir consultés. » Non, il y avait un moyen.

Même depuis que nous avons entendu parler de l’adoption du projet de loi, le ministre n’a jamais communiqué avec moi. La province n’a pas communiqué avec moi pour me demander : « Que pouvons-nous faire et comment pouvons-nous améliorer la situation? » Depuis juin, nous avons eu l’occasion de dire : « Faisons quelque chose. » Je ne comprends tout simplement pas. Comment se fait-il qu’ils n’ont pas voulu prendre contact avec nous en tant que nation? Ils ont communiqué avec quelques Premières Nations, oui, mais même lorsqu’ils ont lu les lettres qui leur ont été envoyées, il y a question de développement économique. Il n’y a pas vraiment question de consultation. J’ai lu la lettre de Terry au sujet des consultations, et j’ai demandé : « Eh bien, à propos de quoi avez-vous mené des consultations? Pouvez-vous nous en faire part? » C’est tout ce que nous demandons. Faites-nous en partie de manière à ce que nous sachions que ce projet de loi... Et vous en avez peut-être parlé dans le cadre de votre examen. Nous n’avons pas eu l’occasion d’examiner cela avant d’être impliqués là-dedans.

Can we do something about it? I hope we can, but whether observations like you mentioned will work or not, we don't know. How do we, down the road, ensure that consultation truly happens? It has not been happening, and that's the frustrating part. Then it boils down to not a technical thing but it comes to the political side: "Okay, you have to make a decision politically. Is it the right thing?"

Senator Prosper: I'm just trying to grapple with that term, a tough observation. I really can't think of an observation tough enough to really get some real traction when the fundamental issue here is respect and a recognition of the law that exists on this land. If I were to pair up a tough observation with amendment provisions within a bill that respect section 35 rights, I would think it would be the latter.

The question I want to get to is this: This legislation contemplates a delegation of a section of the right, the duty to consult, that duty of the Crown. Ms. Ginsburg, you mentioned that there is no intersection with regional assessments. Chief, you mentioned in your notes a certain caution with respect to regulator-led environmental assessments. It seems to me they have the duty to consult, but they are conducting their own assessments here. Wherein lies their true duty here?

The thing I want to focus on, Ms. Ginsburg, is this: In your statement, you talked about according the regional assessments' appropriate weight within the bill, it is possible that those assessments can be used as a vehicle for circumventing project-specific assessments rather than as a vehicle for making better-informed, tiered decisions about offshore wind. Can you expand upon that?

Ms. Ginsburg: Yes. Ideally, the regional assessments that are ongoing have a lot of good information and are studying a lot of topics. There has been a good involvement of the Mi'kmaq community. Ideally, they would, as you talked about, feed into the bill and be mentioned in the bill and govern where a call for bids and licences could proceed. That's the best-case scenario, or a strong scenario.

The problem or the worst-case scenario is that in the physical activity regulations under the Impact Assessment Act, section 2(2), it says that for the purpose of the definition of designated project in section 2 of the Impact Assessment Act, the physical activities that may be designated by the Minister under paragraph 112(1)(a.2) are those referenced in sections 34, 44 or 45 of the schedule. So, in the actual regulation under the Impact Assessment Act, there is currently a subsection that references

Pouvons-nous faire quelque chose à ce sujet? J'espère que oui, mais nous ne savons pas si des observations comme celles que vous avez évoquées fonctionneront ou non. Comment pouvons-nous nous assurer que, dans l'avenir, il y aura vraiment consultation? Cela ne s'est pas produit, et c'est ce qui est frustrant. Ensuite, cela revient à une question non pas technique, mais politique : « D'accord, vous devez prendre une décision politique. Est-ce la bonne chose à faire? »

Le sénateur Prosper : J'essaie simplement de comprendre l'expression « observation stricte ». Je n'arrive pas vraiment à imaginer une observation assez stricte pour avoir un effet réel lorsque la question fondamentale est celle du respect et de la reconnaissance de la loi qui existe sur ce territoire. Si je devais choisir entre une observation stricte et des dispositions de modification au sein d'un projet de loi qui respectent les droits prévus à l'article 35, je pense que je préférerais la seconde option.

Voici où je veux en venir. Ce projet de loi envisage la délégation d'une partie du droit, l'obligation de consulter, cette obligation de l'État. Madame Ginsburg, vous avez mentionné qu'il n'y a pas de recouvrement avec les évaluations régionales. Chef, dans vos notes, vous évoquez une certaine prudence en ce qui concerne les évaluations environnementales menées par l'organisme de réglementation. Il me semble qu'il a l'obligation de consulter, mais il mène ses propres évaluations ici. Où réside leur véritable obligation ici?

Madame Ginsburg, le point sur lequel je veux insister est le suivant. Dans votre déclaration, vous avez parlé du fait d'accorder aux évaluations régionales l'importance qu'elles méritent dans le projet de loi. Est-il possible que ces évaluations puissent être utilisées pour contourner des évaluations propres à un projet plutôt que pour prendre des décisions plus éclairées, des décisions par étapes, au sujet de l'énergie éolienne en mer? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Mme Ginsburg : Oui. Idéalement, les évaluations régionales en cours contiennent beaucoup de renseignements intéressants et portent sur de nombreux sujets. Il y a eu une bonne participation de la communauté micmaque. Comme vous l'avez dit, dans un monde idéal, tout ça devrait guider la rédaction du projet de loi, être mentionné dans le projet de loi et encadrer les décisions quant au moment où un appel d'offres pourrait être lancé et des permis pourraient être octroyés. C'est le scénario le plus optimiste ou un scénario solide.

Le problème ou le pire des scénarios, c'est que, selon le paragraphe 2(2) du Règlement sur les activités concrètes en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, pour l'application de la définition de projet désigné à l'article 2 de la Loi sur l'évaluation d'impact, les activités concrètes qui peuvent être désignées par le ministre en vertu de l'alinéa 112(1)a.2) de cette loi sont celles mentionnées aux articles 34, 44 et 45 de l'annexe. Donc, dans le règlement actuellement en vigueur en vertu de la Loi sur

offshore wind, essentially. Right now, offshore wind of 10 turbines or more triggers an impact assessment, but right in that regulation, there is a subsection that says that offshore wind can be designated for an exemption.

It is hovering there like a threatening possibility. It is kind of a convoluted section of the Impact Assessment Act, but essentially, if those projects receive regional assessments, they could become eligible for the exemption, I guess the idea being that if there is a regional assessment, you don't need to do the project-specific impact assessment. That's the worst-case scenario, that the regional assessments are used as an excuse to get out of doing the authorization-level assessment. That would be the worst-case scenario if the regional assessments don't actually carry any weight in the bill but lead to exemptions under the Impact Assessment Act. That's what I was referencing there. Again, it is a bit of a trust exercise, but there is a signal that these specific projects might be earmarked for future potential exemptions.

Senator McCallum: I don't know how to say this. I am actually very upset that we have put it on the shoulders of the chief, saying, "How can we speedily pass this bill?" That seems to be the main concern, and we're asking him to trust the system that continually ignores the duty to consult and the section 35 rights that have already been violated here. With an observation, there is no accountability. You are asking a group to trust a group of federal and provincial people that have drafted a bill without consulting. Now you have asked if an observation be — our job as senators is to bring the people that are not represented in the House of Commons and their voices here to fight for their rights. That's our job as senators. When you came in, you have asked us about these amendments being made, and we have to do it. I just want to apologize that you were put in that position. I don't support it, and we need to fight for your rights.

Senator Tannas: I wanted to pose a question to you, Ms. Ginsburg, and possibly the chief as well. We talked about observations. They are kind of the consolation prize that we use here in the Senate when you don't get what you are asking for. An amendment is the big, heavy thing that we can do legislatively that we don't do that often, and we sure don't do that often when there is pressure coming, like there is.

l'évaluation d'impact, il y a une disposition qui fait essentiellement référence à l'énergie éolienne extracôtier. À l'heure actuelle, un projet éolien extracôtier de 10 éoliennes ou plus déclenche une évaluation d'impact, mais, dans le règlement en question, il y a une disposition qui dit que l'énergie éolienne extracôtier peut faire l'objet d'une exemption.

C'est comme une menace qui plane au-dessus de nos têtes. C'est en quelque sorte une disposition alambiquée de la Loi sur l'évaluation d'impact, mais essentiellement, si ces projets font l'objet d'évaluations régionales, ils pourraient alors être admissibles à l'exemption. Je suppose que l'idée, c'est que, si une évaluation régionale est réalisée, il n'est pas nécessaire de mener une évaluation d'impact dans le cadre du projet. C'est le pire des scénarios : la possibilité que les évaluations régionales servent d'excuse afin de contourner le besoin de procéder à l'évaluation pour obtenir une autorisation. Ce serait le pire des scénarios si les évaluations régionales n'avaient pas vraiment de poids dans le projet de loi, mais donnaient lieu à des exemptions en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact. C'est à cela que je faisais allusion. Encore une fois, il s'agit en quelque sorte d'un exercice de confiance, mais cela indique que ces projets précis pourraient éventuellement faire l'objet d'exemptions dans l'avenir.

La sénatrice McCallum : Je ne sais pas comment le dire. En fait, je suis très contrariée que nous ayons mis tout ça sur les épaules du chef en disant : « Comment pouvons-nous adopter rapidement ce projet de loi? » Il semble s'agit de la principale préoccupation, et nous lui demandons de faire confiance à un système qui fait continuellement fi de l'obligation de consultation et des droits garantis par l'article 35, qui ont déjà été violés ici. Avec une observation, il n'y a pas de responsabilisation. Vous demandez à un groupe de faire confiance à des responsables des niveaux fédéral et provincial qui ont rédigé un projet de loi sans consultation. Vous demandez maintenant si une observation... En tant que sénateurs, notre travail consiste à faire venir ici les gens qui ne sont pas représentés à la Chambre des communes, à les écouter et à leur permettre de défendre leurs droits. C'est notre travail en tant que sénateurs. Lorsque vous êtes arrivée, vous nous avez posé des questions au sujet de ces amendements, et il faut le faire. Je tiens à m'excuser de la situation dans laquelle vous vous retrouvez. Je ne suis pas d'accord, et nous devons nous battre pour vos droits.

Le sénateur Tannas : Je voulais vous poser une question, madame Ginsburg, et peut-être aussi au chef. Nous avons parlé d'observations. Il s'agit en quelque sorte d'un prix de consolation que nous utilisons ici, au Sénat, lorsque les gens n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. Apporter un amendement, c'est la mesure importante et forte que nous pouvons prendre sur le plan législatif; ce n'est pas quelque chose que nous faisons souvent, et nous ne le faisons certainement pas souvent lorsqu'il y a des pressions, comme c'est le cas ici.

I have been here long enough to have seen this situation before, and I'm reminded of the marijuana bill where the government actually provided a legal undertaking to Indigenous people that they would do X, Y and Z if you would stop thinking about purely an amendment. They would actually agree to govern themselves — and I keep thinking about the ministerial declaration of an exemption, such that the Impact Assessment Act doesn't apply, and that's where there are a lot of safeguards already in, because we have talked about it being a more modern bill.

Is there something there, Ms. Ginsburg, that you could see where there is an undertaking or an agreement between the federal government and the Mi'kmaq on this particular circumstance that could be better than the observation and less damaging than the amendment but would give you the legal assurance that we talked about that you could seek enforcement on if you needed to? Is there anything that you can imagine that would be like that?

Ms. Ginsburg: We have identified, to be fair, a number of areas of concern, and some of those areas of concern are entrenched in the language of the bill itself. In those areas, the language of the bill is the problem. There could be other areas, such as if there was an undertaking. I wonder if that is possible when it comes to the exercise of a discretion and which areas you could do that in, and I haven't given that thought in advance.

Absolutely, if there was an assurance that offshore wind would not be exempted under the Impact Assessment Act, that's great, but just to be absolutely clear, that does not solve a lot of the problems in the bill itself. Does that sound like a positive thing? Yes.

Senator Gold: Thank you for coming, and I'm glad we gave you the opportunity to prepare and be here with us. I'm the Government Representative in the Senate, just so you know and can evaluate what I am saying through that lens.

I do want to begin by saying that I understand the frustrations that you have. I understand that having received a letter or two some years ago didn't have the effect or the impact that it had, perhaps, on some of the other nations who did get involved in this, as you referred to.

I just want to say something about this general question about observations, and I am speaking now on behalf of the Government of Canada.

As Senator Galvez pointed out at the beginning, the bill itself refers to section 35, and UNDRIP is a framework legislation that obligates us, as does the other legislation to which reference has

Je suis ici depuis assez longtemps pour avoir déjà vu une telle situation; ça me rappelle le projet de loi sur la marijuana, dans lequel le gouvernement s'engageait légalement auprès des Autochtones à faire X, Y et Z s'ils cessaient de penser uniquement à apporter un amendement. Ils accepteraient en fait de se gouverner eux-mêmes... Et je repense constamment à la déclaration ministérielle relative à une exemption qui ferait en sorte que la Loi sur l'évaluation d'impact ne s'appliquerait pas — et c'est dans cette loi qu'il y a déjà beaucoup de garanties —, parce que nous avons dit que c'était un projet de loi plus moderne.

Madame Ginsburg, dans le contexte d'un engagement ou d'une entente entre le gouvernement fédéral et les Mi'kmaq relativement à cette situation précise, pensez-vous à autre chose qui pourrait être mieux que l'observation, mais moins dommageable que l'amendement, et qui donnerait tout de même l'assurance juridique dont nous avons parlé et que vous pourriez faire appliquer, au besoin? Pouvez-vous imaginer quelque chose du genre?

Mme Ginsburg : Pour être juste, nous avons cerné un certain nombre de domaines de préoccupations, et certains de ces domaines concernent directement le libellé du projet de loi. À ces égards, c'est le libellé du projet de loi qui pose un problème. Il pourrait y avoir d'autres domaines, par exemple, s'il y avait un engagement. Je me demande si c'est possible lorsqu'il s'agit d'exercer un pouvoir discrétionnaire; je me demande également dans quels domaines une telle chose pourrait être possible. Je n'ai pas réfléchi à cela à l'avance.

Absolument, s'il y avait une assurance que les éoliennes extracotières ne seraient pas exemptées en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, ce serait très bien. Cependant, pour que ce soit absolument clair, une telle mesure ne règle pas beaucoup des problèmes soulevés dans le projet de loi lui-même. Est-ce que ça semble être quelque chose de positif? Oui.

Le sénateur Gold : Merci d'être venue. Je suis heureux que nous vous ayons donné l'occasion de vous préparer et d'être ici avec nous. Je suis le représentant du gouvernement au Sénat. Je le dis simplement pour que vous le sachiez et que vous puissiez évaluer ce que je dis sous cet angle.

Je tiens d'abord à dire que je comprends vos frustrations. Je crois comprendre que le fait d'avoir reçu une lettre il y a quelques années n'a peut-être pas eu le même effet ou la même incidence sur vous que sur d'autres nations qui ont participé à cette initiative, comme vous l'avez mentionné.

Je veux simplement dire quelque chose au sujet de la question générale des observations, et je parle maintenant au nom du gouvernement du Canada.

Comme la sénatrice Galvez l'a souligné au début, le projet de loi renvoie à l'article 35, et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est une loi-cadre à laquelle

been made. That means, as a matter of law, as you know Ms. Ginsburg, that everything that flows from the bill, decisions and regulations, have to respect those rights as not created by but as recognized by or affirmed by section 35.

In that regard — this is perhaps too legalistic by half, and you'll forgive me — there is no delegation of the duty to consult in this bill. There is a recognition that they may rely upon the regulator, but the government retains the absolute obligation under section 35, regardless of what the regulator does. That is just a free-standing duty that flows from the inherent rights that are recognized in section 35.

To the point of observations, the government takes them very seriously, and has. Indeed, were we to take that route, the recommendations could include all the factors that should be and could be weighed in the regulatory process in the creation of regulations and so on and so forth, which would provide some flesh to the duty to consult that is embedded in our law, notwithstanding that the steps in the act don't specifically mention it every step of the way.

All to say that, again, thank you for being here and thank you for raising the concerns, but the government would and does take seriously everything that the Senate does, and that would include observations. I can't make any undertakings on behalf of the minister about letters that Senator Tannas pointed out, who was correct that it has proved to be effective, at least in the past, and is something I'll certainly explore from my end. Again, thank you, for being here.

The Chair: Thank you very much.

I must advise you that we only have two or three minutes left. Apparently, there is no flexibility. It is a hard stop. I want to thank you very much for being with us today. I think we had a very good discussion. We certainly understand the issues you have, and we understand the issues are important. We also understand that you have reason to be frustrated, because there is a fundamental problem with the whole trust relationship and reliance upon it. That's not going to get corrected in a week, no matter what we do, but we will do our best at what we do, which is basically deal with legislation. Thank you very much for being with us. I think you had a significant impact on our committee.

Senator McCallum: Can I just make a comment? When Senator Tannas spoke, he spoke about an amendment in a negative way, when an amendment is damaging. I never see

nous sommes liés, tout comme l'autre texte législatif dont il a été question. Cela signifie, en droit, comme vous le savez, madame Ginsburg, que tout ce qui est associé au projet de loi, aux décisions et aux règlements doit respecter les droits en question, qui ne sont pas créés par l'article 35, mais qui sont reconnus ou confirmés par lui.

À cet égard — et c'est peut-être beaucoup trop légaliste, vous me pardonnerez —, il n'y a pas de délégation de l'obligation de consulter dans le projet de loi. Il est reconnu que les responsables peuvent se fier à l'organisme de réglementation, mais le gouvernement conserve l'obligation absolue en vertu de l'article 35, peu importe ce que fait l'organisme de réglementation. Il s'agit simplement d'une obligation indépendante découlant des droits inhérents reconnus à l'article 35.

En ce qui a trait aux observations, le gouvernement les prend très au sérieux, et il l'a fait dans le passé. En effet, si nous empruntons cette voie, les recommandations pourraient inclure tous les facteurs qui devraient et pourraient être pris en considération dans le processus de réglementation en vue de la création de règlements et ainsi de suite, ce qui donnerait un peu de corps à l'obligation de consulter qui est enchaînée dans notre loi, même si les mesures prévues dans la loi ne le mentionnent pas expressément à chaque étape.

Tout cela pour dire, encore une fois, que je vous remercie d'être ici et d'avoir soulevé ces préoccupations, mais le gouvernement prendra — et prend — au sérieux tout ce que fait le Sénat, y compris les observations qui sont formulées. Je ne peux pas prendre d'engagement au nom du ministre au sujet des lettres que le sénateur Tannas a signalées — et il avait raison de dire qu'elles se sont avérées efficaces, du moins par le passé —, et c'est quelque chose que je vais certainement explorer de mon côté. Encore une fois, merci d'être ici.

Le président : Merci beaucoup.

Je dois vous informer qu'il ne nous reste que deux ou trois minutes. Apparemment, il n'y a aucune marge de manœuvre. La séance devra absolument être levée. Je vous remercie beaucoup d'avoir été parmi nous aujourd'hui. Je pense que nous avons eu une très bonne discussion. Nous comprenons assurément les problèmes que vous avez, et nous comprenons leur importance. Nous comprenons également que vous avez des raisons d'être frustrés, parce qu'il y a un problème fondamental concernant la relation de confiance et la crédibilité de cette relation. Peu importe ce que nous ferons, nous ne corrigerais pas tout cela en une semaine, mais nous ferons de notre mieux, essentiellement, en nous occupant des projets de loi. Merci beaucoup d'avoir été parmi nous. Je pense que vous avez eu un effet important sur notre comité.

La sénatrice McCallum : Puis-je formuler un commentaire? Lorsque le sénateur Tannas a pris la parole, il a parlé d'un amendement de façon négative, de la situation où un

amendments — well, sometimes they are frivolous. That caused me concern. When Senator Gold spoke, he was asking for an observation. This comes from a group who already violated the rights because they did not consult. They are saying, “Well, let’s trust them once again.” Do you see the amendments that you have put forward in a negative way?

amendement est préjudiciable. Je ne vois jamais d’amendements... Eh bien, ils sont parfois frivoles. Cette situation me préoccupe. Lorsque le sénateur Gold a pris la parole, il a demandé une observation. Cette demande vient d’un groupe qui a déjà violé les droits parce qu’il n’y a pas eu de consultation. Ils disent : « Eh bien, faisons-leur encore confiance. » Voyez-vous d’un mauvais œil les amendements que vous avez proposés?

Ms. Ginsburg: No.

Mme Ginsburg : Non.

Senator McCallum: No? Thank you.

La sénatrice McCallum : Non? Merci.

The Chair: In preparation for clause-by-clause consideration of Bill C-49 on Thursday, September 19, 2024, members who wish to propose an amendment should consult the assigned legal counsel from the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel to ensure that amendments are drafted in the proper format and in both official languages.

Le président : En prévision de l’examen article par article du projet de loi C-49 le jeudi 19 septembre 2024, les membres qui souhaitent proposer une modification doivent consulter le conseiller juridique désigné du Bureau du législateur et conseiller parlementaire pour s’assurer que les modifications sont rédigées dans le format approprié et dans les deux langues officielles.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)
